



Plan d'exécution spatial régional « Réaménagement spatial du Ring de Bruxelles (R0) - partie Nord »

**Note processuelle 3
du 30/04/2021**



**Vlaamse
overheid**



DE WERKVENNOOTSCHAP

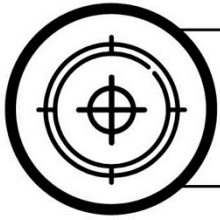
**DEPARTEMENT
OMGEVING**



Medegefinancierd door de Europese Unie
Trans-Europees vervoersnetwerk (TEN-T)

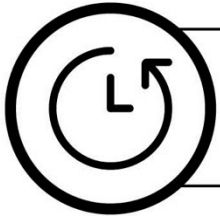


Plan d'exécution spatial régional « Réaménagement spatial du Ring de Bruxelles (R0) - partie Nord »



Waarom maken we dit plan?

[Doelstelling]



Wat ging er aan dit plan vooraf?

[Historiek]



Over welk gebied gaat het?

[Plangebied]



Wat kunnen de effecten zijn?

[Scoping]

Le plan vise le réaménagement spatial du R0 - partie Nord, afin de rendre les infrastructures plus sûres pour la circulation, de réduire l'effet de barrière du Ring, d'améliorer la qualité de vie dans la zone et l'accessibilité multimodale de la région. [En savoir plus ? Consultez le chapitre 3. Objectif et intentions du plan de la note d'orientation 2](#)

La région continue de croître et le R0 est déjà confronté à de fortes intensités et embouteillages, et la région est étouffée par les embouteillages. L'infrastructure routière est obsolète, complexe et dangereuse, et induit un effet de barrière pour les usagers de la route et les transports publics ; il n'existe pas d'autres alternatives à la voiture. Le R0 représente également une barrière pour la faune et la flore. [En savoir plus ? Consultez le chapitre 2. Historique, contexte et analyse de la note d'orientation 2](#)

La zone (éventuelle) du plan correspond à la zone de projet autour du Ring de Bruxelles, entre et y compris les échangeurs R0/E40 Grand-Bigard et R0/E40 Woluwe-Saint-Étienne. [En savoir plus ? Consultez le chapitre 4. La zone du plan de la note d'orientation 2](#)

D'une part, le plan concerne le (ré)aménagement de l'infrastructure routière et, d'autre part, les interventions ciblant l'aménagement spatial de cette infrastructure routière, la réalisation de liaisons transversales pour la circulation douce et les liaisons bleu-vert, etc. Toutes les disciplines du RIE sont considérées comme pertinentes en termes d'analyse. [En savoir plus ? Consultez le chapitre 5. Scoping de la note d'orientation 2](#)

Het plan

Le Ring de Bruxelles (R0) est une vieille infrastructure obsolète. Les premières parties ont plus de 60 ans et l'infrastructure a été implantée dans l'environnement comme une barrière dure pour les hommes et les animaux. Les nombreuses entrées et sorties sont trop rapprochées et la structure est souvent illisible et illogique. L'espace pour les piétons, les vélos et les transports publics est rare sur / sous / à côté du Ring. Et depuis cette époque, l'intensité du trafic a considérablement augmenté. Les nombreux croisements et points dangereux provoquent chaque jour des embouteillages, des accidents et des incidents, qui, à leur tour, engendrent un trafic de contournement dans les communes situées autour du Ring, ce qui nuit à la qualité de vie dans ces communes.

Le réaménagement spatial du ring autour de Bruxelles - partie nord - vise à rendre l'infrastructure plus lisible, plus logique et plus sûre pour la circulation, améliorant ainsi la fluidité du trafic et ramenant la circulation de contournement sur le Ring. Cela améliorera la qualité de vie dans les agglomérations environnantes. La qualité de vie dans la zone sera encore améliorée par la réduction de l'effet de barrière du Ring : créer plus d'espace sous, au-dessus et le long du R0 pour les cyclistes, les piétons et les transports publics réduit l'effet de barrière et améliore l'accessibilité multimodale de la région. Les connexions vert-bleu sous, au-dessus et le long du R0 réduisent également l'effet de barrière du Ring pour la faune et la flore et améliorent de nouveau la qualité de vie.

En d'autres termes, plutôt qu'être une barrière comme tel est le cas aujourd'hui, le Ring devra, à l'avenir, créer des connexions.

& PROCES

Hoe ver staat het proces voor de opmaak van het GRUP?

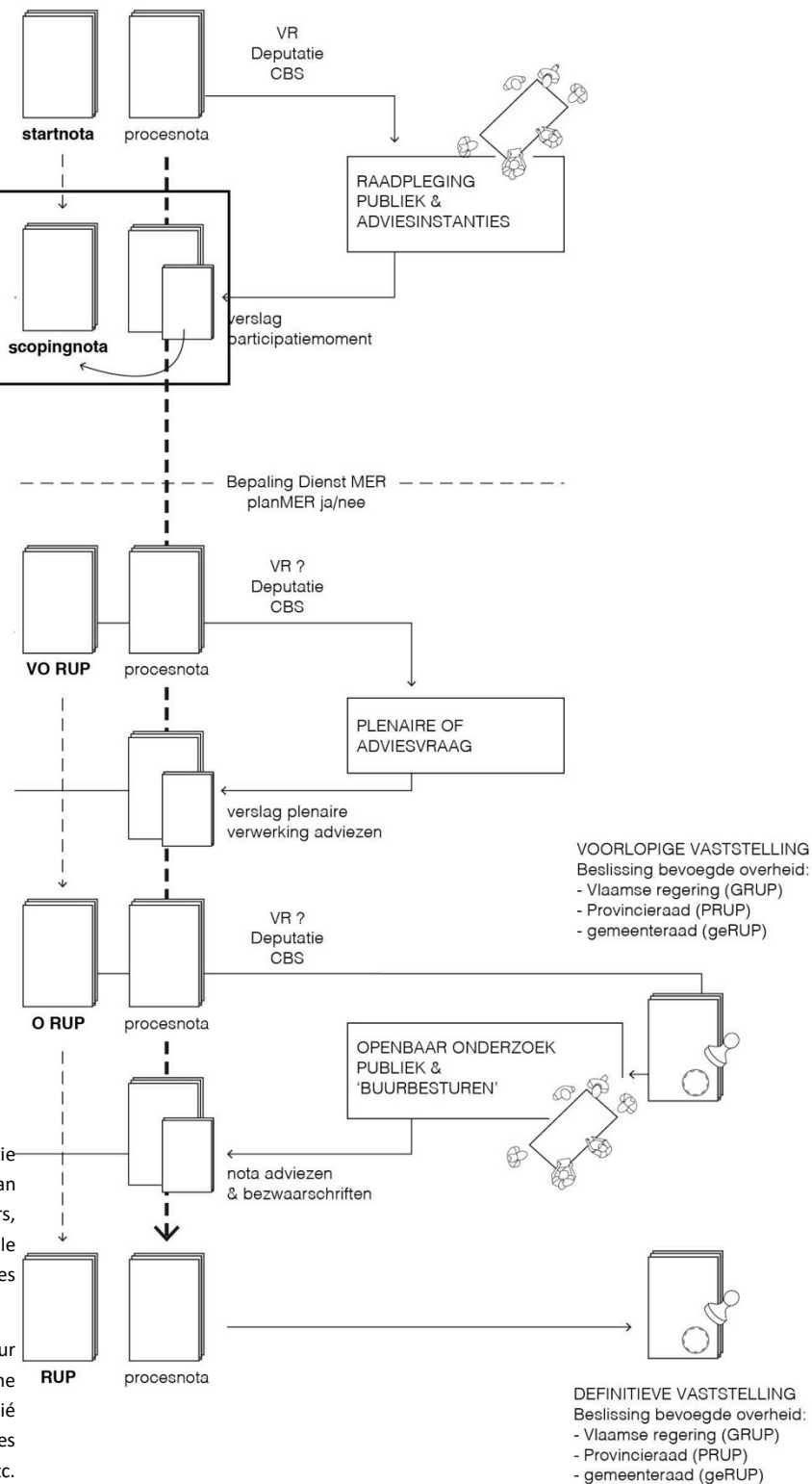
La note processuelle décrit l'approche processuelle à chaque phase du processus. La note expose l'approche, le calendrier, les moments de concertation et de participation et les résultats de chaque phase du processus. La note décrit également la manière dont la consultation préalable a été menée avec les acteurs concernés.

De PROCESNOTA evolueert mee met het GRUP-proces

La note processuelle est actualisée à chaque nouvelle phase du processus. Au fur et à mesure de l'avancement du processus, la note processuelle rapporte sur les étapes du processus déjà finalisées.

Scopingfase

Le processus de planification intégrée a débuté le 18/05/2018. Une première phase d'étude a alors été menée. La période de consultation publique sur la note de démarrage s'est déroulée du 01/06/2018 au 30/07/2018. Les résultats de la période de consultation publique et d'avis ont été incorporés dans la note d'orientation 1. La présente note d'orientation 2 incorpore les résultats de l'évaluation intermédiaire et la suite du processus de planification intégrée. Tant la note de démarrage que le document d'orientation et la note processuelle peuvent être consultés à l'adresse www.omgevingvlaanderen.be.



Het proces

Le réaménagement spatial du Ring autour de Bruxelles (RO) - partie Nord, s'inscrit dans le cadre du programme multimodal « Werken aan de Ring », un programme intégré et cohérent de projets routiers, cyclables et de transports publics qui vise également à accentuer le recours à la combimobilité et à améliorer la qualité de vie dans les zones du projet.

L'initiateur du projet, De Werkvennootschap, opte consciemment pour une gestion extensive des parties prenantes, dans laquelle une communication ouverte et large est garantie, et un dialogue est initié avec toutes les administrations et communes flamandes et bruxelloises impliquées, les acteurs organisés, la population, les entreprises, etc. Une information, un dialogue et une collaboration sont garantis. Pour ce processus intégré de planification pour la préparation du PESR, cette philosophie est mise en œuvre par l'équipe de planification, composée de De Werkvennootschap et du Département de l'Environnement. La structure de consultation du programme « Werken aan de Ring » sera adoptée dans toute la mesure du possible et, si nécessaire et utile, complétée en fonction de ce processus.

Table des matières

1	Initiateur du programme « Werken aan de Ring »	8
2	Structure de consultation pour le processus de planification intégrée dans le cadre de la structure de consultation du programme « Werken aan de Ring »	9
2.1.	Structure de concertation du programme « Werken aan de Ring »	9
2.2.	Forums de consultation administrative	10
2.2.1.	Organe de concertation	10
2.2.2.	L'équipe de planification	11
2.2.3.	Concertation des acteurs	12
2.3.	Forums de consultation avec un plus large éventail d'intervenants professionnels.....	15
2.3.1.	New Mobility Network.....	15
2.3.2.	Groupements d'intérêt	16
2.4.	Forums de consultation des parties prenantes	16
2.5.	Initiatives envers le grand public	16
2.5.1.	Panel de citoyens	17
2.5.2.	Réunions d'information et soirées table ronde	17
2.5.3.	Conversations « de salon »	18
3	Communication de Werken aan de Ring.....	19
3.1.	Site Internet	19
3.2.	Journal « Werken aan de Ring »	20
3.3.	Ambassadeurs du vélo	23
3.4.	Communication personnalisée	24
3.5.	Événements et actions du New Mobility Network	24
3.6.	Communication via des organisations intermédiaires	25
4	Déroulement et approche du processus en fonction du PESR	26
4.1.	Phase préliminaire	26
4.1.1.	Concertation et participation.....	26
4.2.	Phase de démarrage	29
4.2.1.	Objectif – recherche.....	29
4.2.2.	Concertation et participation.....	30
4.2.3.	Documents	33
4.3.	Phase d'orientation.....	33
4.3.1.	Objectif – recherche.....	33
4.3.2.	Concertation et participation.....	35
4.3.3.	Calendrier.....	43
4.3.4.	Documents	43

4.4. Projet de la phase de planification	43
4.4.1. Objectif – recherche.....	43
4.4.2. Concertation et participation informelle	44
4.4.3. Calendrier indicatif.....	44
4.4.4. Documents	44
4.5. Phase de planification	44
4.5.1. Objectif – recherche.....	44
4.5.2. Concertation et participation.....	44
4.5.3. Calendrier indicatif.....	45
4.5.4. Documents	45
4.6. Phase d'approbation	45
4.6.1. Objectif – recherche.....	45
4.6.2. Calendrier indicatif.....	45
4.6.3. Documents	45
5 Annexes	46

Deuxième version de la note processuelle

Ce document est la note processuelle 3 et fait partie du processus intégré de planification initié par décision du Gouvernement flamand du 18/05/2018. L'objectif du processus intégré de planification est de parvenir à terme à un Plan d'exécution spatial régional « Réaménagement spatial du Ring de Bruxelles (RO) - partie Nord » (ci-après dénommé : « le PESR ») définitivement adopté.

La note processuelle 3 concerne un document ayant une valeur purement *explicative* et est, en quelque sorte, destinée à servir de *guide de lecture* pour le processus intégré de planification (à suivre) et traite donc du déroulement et de l'approche du processus. La note processuelle 3 décrit les phases qui ont déjà été finalisées dans le processus intégré de planification et les phases qui doivent encore l'être. Concrètement, le présent document précise, pour chaque phase, l'objectif de la phase concernée, les recherches et consultations incluses, le résultat attendu et les moments de concertation et de participation prévus. Pour toutes les informations de fond sur le PESR, veuillez vous référer au document d'orientation qui peut être consulté avec le présent document sur le site Internet du Département de l'environnement : www.omgevingvlaanderen.be et le site Internet de Werken aan de Ring : www.werkenaandering.be.

Enfin, il convient de souligner qu'une note processuelle est un document évolutif : au fur et à mesure que le processus progresse, les étapes franchies et les résultats de la phase achevée sont complétés, et la note de processus est ainsi constamment adaptée / complétée. Cette note processuelle 3 représente ainsi une version complétée de la note de processus (version 1 - phase de démarrage), telle qu'elle a été établie avec la note de démarrage et de la note processuelle 2 telle qu'elle a été établie avec la note de orientation 1. La note processuelle 3 sera modifiée en une version ultérieure au cours de la procédure, etc.

Contact et info :

Département Environnement

www.omgevingvlaanderen.be

Adresse : Bâtiment Ferraris, Avenue du Roi Albert II 20, boîte 8, 1000 Bruxelles

La Werkvennootschap

dewerkvennootschap.vlaanderen/

Adresse : Boulevard Saint-Lazare 4-10, 1210 Bruxelles

Introduction et guide de lecture

Le « réaménagement spatial du Ring autour de Bruxelles (RO) - partie Nord » s'inscrit dans le cadre plus large du programme « Werken aan de Ring ». L'ambition du programme « Werken aan de Ring » est d'améliorer l'accessibilité multimodale globale et la qualité de vie dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans la Périphérie flamande tout en améliorant la sécurité routière et la fluidité du trafic sur le RO. Le point de départ du programme « Werken aan de Ring » est une approche qui va au-delà d'un simple ensemble de travaux infrastructurels prioritaires. Il s'agit d'un programme intégré et cohérent de projets routiers, cyclables et de transports publics qui met également l'accent sur la mobilité combinée, qui vise à améliorer la qualité de vie dans les zones du projet et qui, pour tout cela, assure une gestion approfondie des parties prenantes.

Le programme, et le cadre plus large, sont détaillés dans le document d'orientation 2. Afin d'encadrer les différents moments et processus de consultation dans le cadre de ce programme plus large, le lecteur est prié de consulter au préalable ces paragraphes du document d'orientation.

Dans la présente note processuelle 3, De Werkvennootschap, **l'initiateur du programme « Werken aan de Ring »**, sera d'abord abordé au **chapitre 1**.

La **structure de consultation** sera ensuite examinée au **chapitre 2**. Une structure de consultation a déjà été mise en place en 2017 pour l'ensemble du programme « Werken aan de Ring ». Afin d'éviter que les partenaires concernés soient confrontés à différentes structures de concertation, il a été décidé d'opter, pour le processus intégré de planification, pour l'élaboration du PESR, « Réaménagement Spatial du Ring autour de Bruxelles (RO) - partie Nord » et de conserver autant que possible la structure de concertation existante et de l'adapter le cas échéant. Les adaptations s'insèrent essentiellement dans le cadre des obligations imposées par le Code flamand de l'aménagement du territoire. Par exemple, l'équipe de planification a été constituée pour ce processus de planification intégrée ; elle est détaillée à la section 2.2.2.

Le chapitre 3 décrit la **communication réalisée**. La Werkvennootschap et l'équipe de planification ont consciemment opté pour une communication ouverte et large avec toutes les administrations et communes concernées, avec les acteurs organisés, la société civile, la population, les entreprises, etc. Un dialogue proactif sur le programme « Werken aan de Ring » sera également institué et, plus spécifiquement, sur le réaménagement du Ring de Bruxelles (RO) - partie Nord. Outre les moments officiels prévus dans la procédure du processus de planification intégrée, ce chapitre décrit également les nombreux autres canaux de communication et initiatives pour informer, consulter et participer.

Le chapitre 4 explique le **déroulement et l'approche processus** en fonction du PESR. Le processus de planification intégrée est expliqué en cinq phases : la phase de démarrage, déjà terminée, la phase d'orientation en cours, la phase de planification préliminaire, la phase de planification et la phase d'approbation. L'objectif et la recherche sont définis, les consultations et la participation qui seront organisées et les documents qui seront mis à disposition, sont déterminés pour chacune de ces phases.

1 Initiateur du programme « Werken aan de Ring »

La société De Werkvennootschap a été créée par le Gouvernement flamand en vue de coordonner les efforts des différents acteurs flamands dans le domaine de la mobilité. De grands travaux d'infrastructure peuvent ainsi être abordés de manière accélérée et intégrée. De Werkvennootschap est le nouveau nom de Via-Invest. La société rassemble les connaissances et l'expertise accumulées au sein de la Participatiemaatschappij Vlaanderen (Société de participation pour la Flandre, PMV) et de l'Agentschap Wegen en Verkeer (Agence des Routes et de la Circulation (AWV)). Des profils financiers, juridiques et techniques collaborent au sein de De Werkvennootschap sur des projets de mobilité de grande ampleur.

De Werkvennootschap est une petite organisation flexible. Selon les besoins des projets, la société fait appel aux meilleurs experts. Cette étroite collaboration avec, notamment, des ingénieurs, des architectes et des architectes paysagistes sur le terrain permet de créer de nouvelles perspectives et de trouver des solutions aux problèmes les plus complexes.

De Werkvennootschap accorde une grande importance à la concertation, à la participation et à la communication avec toutes les parties prenantes. Le dialogue ouvert et constructif revêt une importance capitale.

2 Structure de consultation pour le processus de planification intégrée dans le cadre de la structure de consultation du programme « Werken aan de Ring »

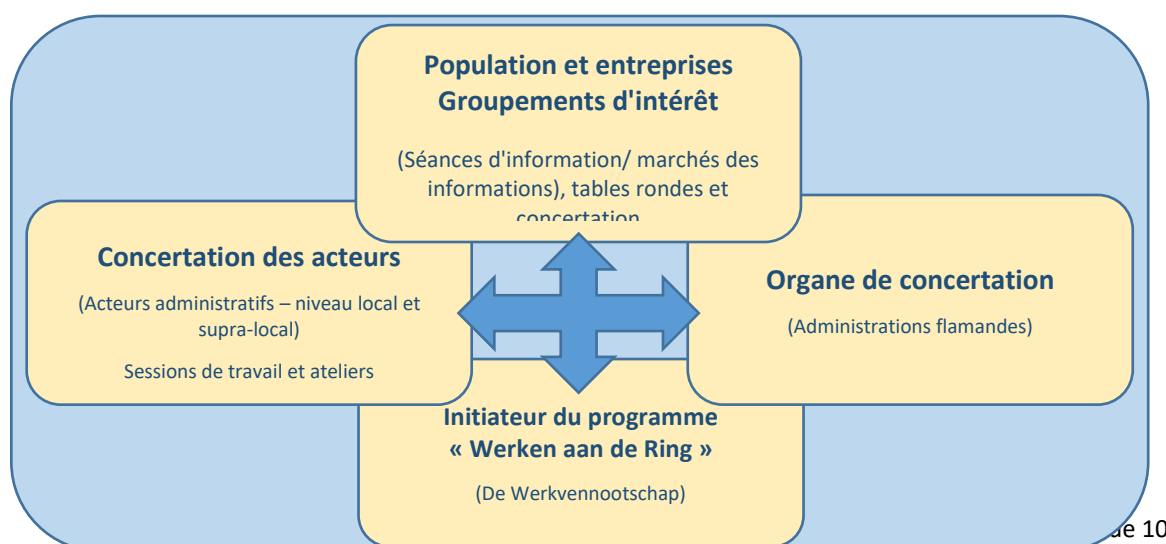
2.1. Structure de concertation du programme « Werken aan de Ring »

Le programme « Werken aan de Ring », incluant la partie « Réaménagement spatial du Ring de Bruxelles (R0) - partie Nord » - faisant l'objet du présent processus de planification intégrée -, est un programme global. Comme détaillé dans la note d'orientation, ce programme multimodal a pour objectif de contribuer à résoudre les problèmes de mobilité en périphérie flamande et dans les zones environnantes. Cette problématique touche de nombreux groupes au sein de la société et de nombreuses personnes en subissent les conséquences (négatives ou positives).

Pour le programme « Werken aan de Ring », De Werkvennootschap a lancé, dès septembre 2017, un processus de consultation intensif avec les différents partenaires concernés (les villes, communes et administrations flamandes ainsi que la Ville de Bruxelles, les communes et administrations bruxelloises) en vue d'examiner la question de la mobilité dans la périphérie flamande et à Bruxelles. Dans le but de rationaliser la concertation menée avec les différents partenaires concernés, une structure de concertation générale, qui sera utilisée pour toutes les composantes du programme « Werken aan de Ring », a été mise en place.

De Werkvennootschap choisit sciemment d'adopter une communication ouverte et large et de dialoguer avec toutes les administrations et communes concernées, les acteurs organisés, la population, les entreprises, etc. Dans ce cadre, son objectif est d'initier un processus de concertation et de participation, qui a débuté à la mi-2017 avec les premiers moments de concertation sur le programme « Travaux sur le Ring » et le réaménagement du R0. Diverses séances de travail et divers ateliers avec les acteurs publics ont été organisés au début du mois de septembre 2017 et sont toujours en cours. Ces séances de travail et ateliers ont pour objectif d'élaborer un programme, soutenu par tous, via un processus de concertation intensif et un trajet d'étude. Le processus actuel a donc pour objet de définir et d'affiner le programme dans lequel les acteurs peuvent se retrouver et qu'ils peuvent soutenir. Un dialogue avec la population est également initié. Enfin, des consultations intensives et des échanges d'informations sont menés avec les entreprises, la société civile et les groupements d'intérêt.

Afin de rendre le processus de concertation et de participation efficace et efficient, une structure de concertation intégrée a été mise en place pour toutes les concertations sur toutes les composantes du programme « Werken aan de Ring ». Elle peut être schématiquement représentée de la manière



suivante :

2.2. Forums de consultation administrative

2.2.1. Organe de concertation

Qui ?

Dans l'accord de coopération entre la Région flamande et De Werkvennootschap, il a été demandé qu'un organe de concertation soit mis en place pour le programme « Werken aan de Ring », au sein duquel siègeraient les fonctionnaires dirigeants des administrations concernées. De cette manière, toutes les administrations peuvent participer au programme « Werken aan de Ring ».

Les fonctionnaires dirigeants des organisations suivantes siègent au sein de l'organe de concertation :

- Département Environnement ;
- Département de la Mobilité et des Travaux publics ;
- Département de l'Agriculture et de la Pêche ;
- Agence de la Nature et des Forêts ;
- Agence des Routes et de la Circulation ;
- Agence pour le patrimoine immobilier ;
- Société terrienne flamande ;
- Société flamande des Transports De Lijn ;
- Agence flamande de l'environnement ;
- Team Vlaamse Bouwmeester (Équipe de l'Architecte du Gouvernement flamand) ;
- Cabinet du Ministre de la Mobilité, des Travaux publics, de la Périphérie flamande, du Tourisme et du Bien-être animal ;
- Cabinet du Ministre de l'Environnement, de la Nature et de l'Agriculture, et
- De Werkvennootschap (présidant également l'organe de concertation)

Fonction

Compte tenu de la complexité et du lien entre les différents sous-projets, une bonne coopération entre les différentes entités flamandes concernées est essentielle. Grâce à l'organe de concertation, la contribution maximale de l'expertise disponible est assurée et le traitement spécifique du programme « Werken aan de Ring » est supervisé. Au sein de l'organe de concertation, le projet est présenté dans sa globalité, d'une même voix, et ce dès le début, au moyen d'une vue d'ensemble des projets. Cela permet une utilisation maximale de l'expertise disponible et un traitement adapté des missions qui ont été attribuées à De Werkvennootschap par le Gouvernement flamand. Autre avantage : l'organisation interne des différents services peut être ajustée en fonction d'un délai de réalisation optimal des projets.

L'organe de concertation se réunit au moins tous les six mois. L'organe de concertation a pour mission de formuler des avis sur la coordination et le pilotage de la réalisation du programme, et ce, tout au long des différentes phases dudit programme.

2.2.2. L'équipe de planification

Qui ?

L'équipe de planification se compose comme suit :

- De Werkvennootschap comme initiateur.
- Le Département de l'Environnement (planificateur spatial, équipe RIE et équipe de sécurité externe).

Fonction

L'équipe de planification coordonne le processus de planification intégrée et en assume la responsabilité globale. À ce niveau, la note processuelle et de démarrage est discutée et validée.

L'équipe de planification se chargera également de la rédaction du PESR, de la supervision des diverses études (notamment, l'évaluation environnementale, etc.), de l'intégration des résultats intermédiaires dans le processus de planification et du contrôle continu de la qualité. En fonction de l'élaboration des documents, l'équipe de planification est assistée par différents experts (par exemple, en fonction du sujet, de l'évaluation environnementale, de l'analyse coûts-avantages sociaux, du rapport de sécurité spatiale, etc.) De plus, l'équipe de planification assure un contrôle permanent de la qualité.

D'une manière générale, le rôle de l'équipe de planification peut être résumé de la manière suivante (énumération non exhaustive) :

- Élaboration de la note de démarrage et processuelle 1 ;
- Rédaction de la note d'orientation 1 et processuelle 2 ;
- Rédaction de la note d'orientation 2 et processuelle 3 ;
- Rédaction de l'avant-projet, du projet et de la version définitive du PESR ;
- Élaboration des autres documents nécessaires ;
- Coordination et concertation avec les acteurs de la structure de concertation ;
- Organisation de l'enquête publique et des moments de participation ;
- Rédaction de rapports et inclusion des remarques et des objections.

L'équipe de planification se réunit une fois par semaine ou au besoin. Elle sera active jusqu'à l'approbation du PESR.

Concertation entre l'équipe de planification et les différents acteurs

Vu le projet actuel s'étend sur une zone considérable et vu la complexité du PESR proposé, l'équipe de planification a délibérément été limitée aux membres de l'équipe de planification susmentionnée. Ce choix résulte de considérations pragmatiques et d'efficacité. Le but n'est pas d'exclure les autres acteurs de la structure de concertation du processus de planification intégrée. Au contraire, la structure de concertation mise en place pour le programme « Werken aan de Ring » est également la base pour la concertation tout au long de ce processus de planification intégrée : tous les acteurs seront étroitement associés aux différentes étapes de ce processus.

2.2.3. Concertation des acteurs

Qui ?

Ce groupe de concertation rassemble les acteurs impliqués dans les séances de travail et les ateliers. Il s'agit de :

- Acteurs administratifs – *niveau supra-local* :
 - Département Mobilité et Travaux publics, division de la politique du Brabant flamand ;
 - Agence des Routes et de la Circulation, division du Brabant flamand ;
 - Département Environnement ;
 - Team Vlaamse Bouwmeester (Équipe de l'Architecte du Gouvernement flamand) ;
 - Patrimoine immobilier ;
 - Agence pour la Nature et les Forêts ;
 - Société terrienne flamande ;
 - Département de l'Agriculture et de la Pêche ;
 - Agence flamande de l'environnement ;
 - Bruxelles Mobilité ;
 - Perspective Brussels ;
 - Bruxelles Environnement ;
 - Province du Brabant flamand ;
 - De Lijn - Brabant flamand ;
 - STIB ;
 - Infrabel ;
 - Projet stratégique « Périphérie nord verte ».

- Acteurs administratifs – *niveau local* :
 - Commune de Dilbeek ;
 - Commune de Berchem-Ste-Agathe ;
 - Commune d'Asse ;
 - Commune de Ganshoren ;
 - Commune de Wemmel ;
 - Commune de Jette ;
 - Ville de Bruxelles ;
 - Ville de Vilvorde ;
 - Commune de Meise ;
 - Commune de Grimbergen ;
 - Commune de Machelen ;
 - Commune de Zaventem ;
 - Commune de Crainhem.

La composition telle qu'indiquée ci-dessus n'est pas figée et peut - si nécessaire - être étendue et/ou adaptée au cours du processus ; par exemple, la Région wallonne sera impliquée dans l'évaluation environnementale en cas des effets (significatifs) sur le territoire wallon. S'il s'avère nécessaire d'organiser une structure de concertation distincte pour une zone particulière, comme pour le plateau du Heysel, un groupe de travail distinct sera créé.

Fonction

L'objectif de ces séances de travail et ateliers est le suivant :

- Informer un large éventail d'intervenants sur les travaux de recherche de fond et l'approche du processus ;
- Tester le « travail en cours » avec les parties prenantes et nouer un dialogue proactif en la matière ;
- Recueillir en permanence les connaissances de base, les préoccupations, les opportunités et les réflexions des acteurs de terrain. Toutes les remarques et suggestions des acteurs publics ont été ou sont ensuite réparties en différentes catégories :
 - Catégorie relevant du champ d'application : il s'agit de points qui représentent des opportunités/chances évidentes et qui peuvent être intégrés dans le programme sans qu'il soit nécessaire d'effectuer d'autres recherches ;
 - *Exemple : Un pont existant peut-il être coupé ou restructuré pour éviter le trafic de contournement ?*
 - Catégorie questions de recherche : il s'agit de sujets qui nécessitent des recherches plus approfondies ;
 - *Exemple : la piste cyclable du ring ;*
 - Catégorie projets communs : il s'agit d'opportunités supplémentaires qui peuvent être partiellement réalisées dans le cadre du programme, mais qui nécessitent des investissements supplémentaires de la part d'autres partenaires publics afin de pouvoir atteindre l'objectif poursuivi. Il est également fait référence ici aux Werken aan de Regio (voir le document d'orientation).
 - *Exemple : Les pistes cyclables seront-elles prolongées jusqu'au cœur de Bruxelles ?*
 - Catégorie hors champ d'application (souhaits) : ce sont des opportunités qui sont mises en avant, mais qui ne relèvent pas du projet et qui peuvent être réalisées par les différentes parties prenantes. Il est également fait référence ici aux Werken aan de Regio (voir le document d'orientation).

Exemple : Freiner le développement des zones d'activités ou les réaménager pour l'industrie nécessitant peu de poids lourds (par exemple, l'industrie créative).

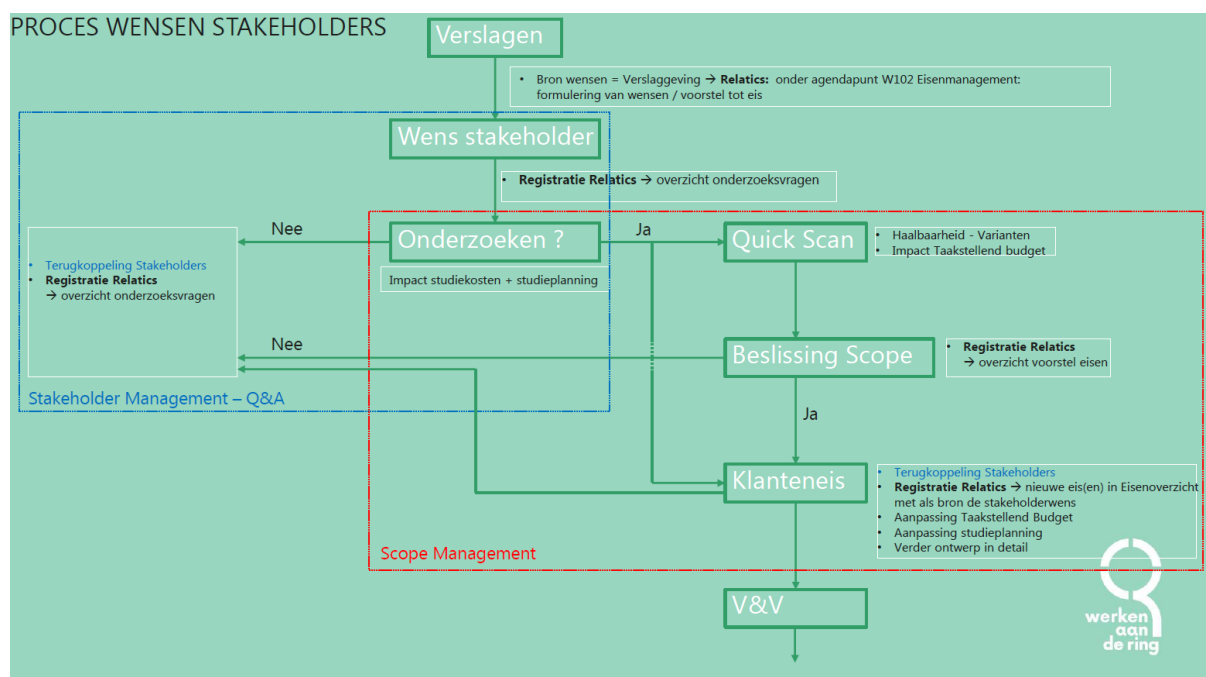


Figure 1 : Processus relatif au traitement des souhaits des parties prenantes

Toutes ces opportunités, chances, situations mutuellement bénéfiques et ajustements ont été et sont documentés et expliqués (textuellement et visuellement sur une carte) sur le site Internet www.werkenaandering.be. Une carte permet de préciser le lieu où les questions ont été posées et la manière dont elles sont prises en considération dans la suite du processus. Une recherche thématique ou via des termes de recherche peut être exécutée.

De plus, ces séances de travail permettent également :

- D'élaborer des arguments et des considérations de concert avec les parties intéressées, afin que les décisions et les choix finaux puissent éventuellement bénéficier d'un appui plus soutenu ;
- D'impliquer régulièrement les parties prenantes, d'en faire des témoins privilégiés du processus et d'instaurer progressivement la confiance. De cette manière, les intervenants comprendront mieux les résultats du processus, et les décisions et les choix finaux pourront en fin de compte compter sur un appui plus large ;
- De permettre aux parties prenantes d'engager un dialogue entre elles et, surtout, de coopérer. De cette manière, elles acquièrent une meilleure compréhension des opinions et des points de vue mutuels, ainsi que de la complexité de la matière. Et elles participent à l'élaboration de la solution.

Pour des raisons pratiques, la zone de projet R0 a été divisée en trois zones :

- La zone de Wemmel entre le R0/E40 Grand-Bigard et le R0/A12 (compris) ;
- La zone de Vilvorde entre le R0/A12 et le R0/E19 ;
- La zone de Zaventem entre la R0/E19 (inclus) et la R0/E40 Woluwe-Saint-Étienne.

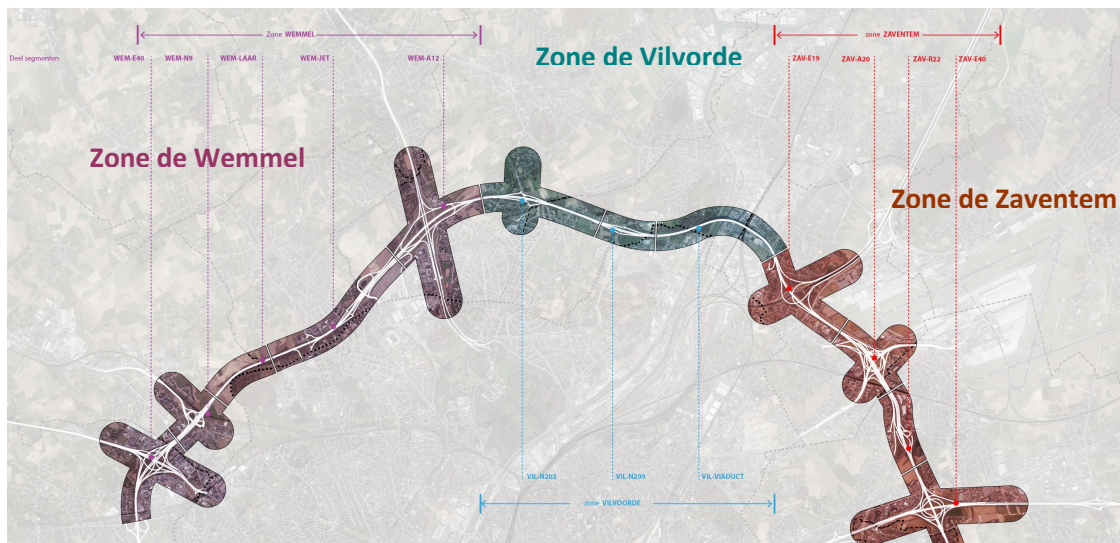


Figure 2 : Division en 3 zones (Wemmel, Vilvorde et Zaventem)

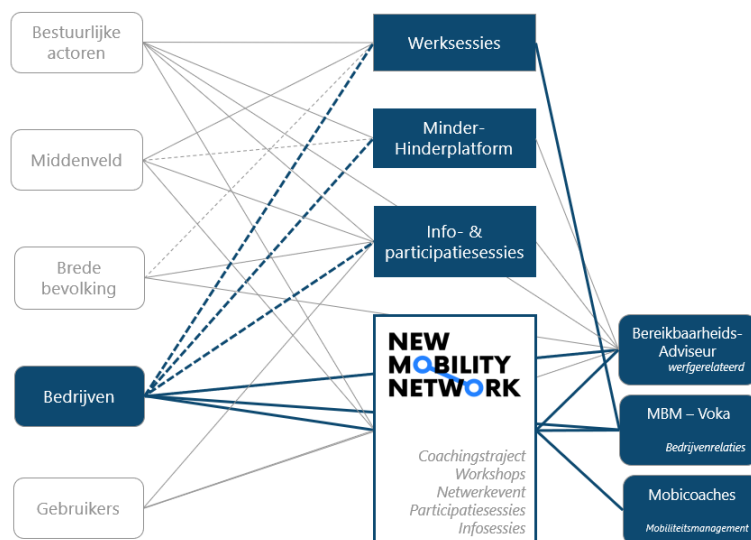
2.3. Forums de consultation avec un plus large éventail d'intervenants professionnels

Grâce à ces forums consultatifs, nous impliquons un cercle plus large d'acteurs professionnels (à savoir, les acteurs qui ont généralement une connaissance approfondie du terrain et/ou une connaissance assez pointue d'un sous-aspect du projet, par exemple, les organisations de la société civile, les mouvements de citoyens, les experts, etc.) Ces forums de consultation sont organisés tout au long du processus.

2.3.1. New Mobility Network

Qui ?

Le New Mobility Network se concentre sur les entreprises implantées dans la périphérie flamande autour de Bruxelles. (Pour plus d'informations, voir www.newmobilitynetwork.be)



Fonction

Le New Mobility Network veut réveiller les entreprises et les aider à faire les premiers pas vers une mobilité tournée vers l'avenir :

- Leur offrir un nouveau regard sur la mobilité ;
- Leur proposer des exemples concrets et partager sur la manière de procéder autrement ;
- Stimuler les collaborations ;
- Les inciter à agir concrètement.

Le New Mobility Network souhaite sensibiliser et inspirer les entreprises par le biais d'événements de réseautage, de programmes de coaching et d'ateliers divers. Par ailleurs, le New Mobility Network organise des sessions d'information en collaboration avec un responsable en matière de mobilité et d'accessibilité nommé par le VOKA. Ce dernier intervient en qualité de passerelle entre De Werkvennootschap et les entreprises. Dans un premier temps, sa tâche consiste à encourager les entreprises pour qu'elles adoptent pleinement le transfert modal/virage mental nécessaire. Les activités prévues autour du vélo et des transports publics sont expliquées au cours de ces moments d'information et de participation pour les entreprises implantées à proximité du Ring. Ces moments fournissent également l'occasion d'expliquer les interventions prévues sur le Ring, de donner des précisions et de solliciter des réactions sur les accès nouveaux ou adaptés aux sites industriels.

L'intervention des coachs en Mobilité a débuté à la fin du mois de janvier 2019. L'intervention consiste à accompagner les entreprises dans leur changement de comportement pour rendre leurs déplacements plus durables, notamment par des conseils personnalisés en matière de mobilité et l'organisation d'événements et de formations. À court terme, l'ambition est de soutenir 20 entreprises. Les coachs de mobilité contribueront à soutenir l'enthousiasme naissant et déjà existant des entreprises. Ils peuvent intervenir auprès d'entreprises (zones d'activités) intéressées afin d'élaborer, en collaboration avec les entreprises, une analyse de mobilité : comment une entreprise ou une zone d'activités peut-elle inciter davantage de collaborateurs à échanger la voiture contre une des alternatives (ou une combinaison intelligente d'alternatives) et quelles mesures une entreprise ou une zone d'activités peut-elle prendre pour rendre ce choix plus attrayant pour les travailleurs ? Les coachs de mobilité accompagnent les entreprises (zones d'activités) de l'analyse au plan d'exécution.

2.3.2. Groupements d'intérêt

Qui ?

Ces moments de feed-back sont destinés aux groupements d'intérêt actifs dans la région dans le domaine de l'espace ouvert, de la mobilité et de l'urbanisme.

Fonction

Par exemple, des consultations régulières sont organisées pour faire le point sur l'état d'avancement du processus et des discussions ouvertes sont menées sur des questions de recherche, d'espace ouvert et de mobilité. Un aperçu du processus de conception et de la façon dont la recherche actuelle est traitée, est fourni. Si nécessaire, des informations sont fournies et peuvent être distribuées aux membres.

2.4. Forums de consultation des parties prenantes

Le cas échéant, nous présenterons notre projet et entamerons un dialogue avec les forums consultatifs existants à la demande des parties prenantes avec lesquelles nous collaborons dans le cadre du programme "Werken aan de Ring". Par exemple, nous nous joignons à un conseil communal ou à un collège à la demande de nos points de contact au sein des communes, mais le dialogue au sein d'autres forums de consultation existants peut également apporter une valeur ajoutée au projet et peut être envisagé sur une base ad hoc.

2.5. Initiatives envers le grand public

Outre les acteurs déjà informés et ceux qui ont déjà leur mot à dire dans le débat d'aujourd'hui, notre intention explicite est d'informer et d'impliquer activement les citoyens non informés ou moins bien informés dans le processus. Afin de rendre ces informations accessibles, une communication active est réalisée via différents canaux. De plus, à ce stade, nous utilisons également un certain nombre de formats pour recueillir les commentaires des citoyens : panel de citoyens, soirées de discussion et discussions « de salon ». Ces formats peuvent être adaptés et/ou complétés à un stade ultérieur du processus, en fonction de l'avancement du dossier et des besoins.

2.5.1. Panel de citoyens

Qui ?

Un panel de citoyens désigne un moment de consultation avec les résidents concernés, des acteurs individuels qui ont déjà posé des questions ou réagi formellement lors du cycle consultatif (1^{er} juin au 30 juillet 2018). La composition du panel peut changer tout au long du processus. Une répartition géographique est proposée comme condition préalable.

Fonction

L'objectif du panel de citoyens est le suivant :

- Fournir des **informations** détaillées et un **aperçu** du contexte du processus, de l'approche du processus, de la zone de planification, des objectifs du processus de planification, des processus pertinents en cours, de la dynamique de la coopération, de la procédure du processus de planification intégrée, etc ;
- Tester le « **Work in progress** » et nouer un dialogue proactif en la matière ;
- Recueillir en permanence les connaissances de base, **les préoccupations, les opportunités et les réflexions** des acteurs de terrain.

2.5.2. Réunions d'information et soirées table ronde

Qui ?

Ce groupe comprend tous ceux qui souhaitent participer à la réflexion sur les travaux sur et autour du Ring. En effet, l'idée n'est pas d'imposer le réaménagement du Ring, des autoroutes cyclables, des P&R/points hopping ou des lignes de tramway de manière théorique, sans tenir compte de la réalité. Les habitants mais également les navetteurs et les usagers - tels que, par exemple, les entreprises de transport - rencontrent quotidiennement des nuisances sur et autour du Ring. Leurs idées, suggestions, points de vue, préoccupations, etc. sont donc essentiels pour l'ensemble du processus. Leur implication et leur participation jouent par conséquent un rôle important dans la réalisation du présent programme. Le processus de participation peut créer d'importants avantages mutuels.

Fonction

Le but des soirées de conversation est le suivant :

- Fournir des **informations** détaillées et claires sur le contexte du processus, l'approche du processus, la zone de planification, les objectifs du processus de planification, les processus pertinents en cours, la dynamique de la coopération, la procédure du processus de planification intégrée, etc ;
- **Mener un dialogue ouvert.** Ce n'est pas toujours évident, car ces réunions n'apportent pas toujours de bonnes nouvelles. Il s'agit de présenter en toute honnêteté les questions qui nous posent problème. Toutefois, ces réunions favorisent une contribution maximale du groupe et permettent de discuter ensemble des propositions/scénarios éventuels et de les modifier au besoin. De cette manière, nous vérifions si les questions dont nous avons discuté avec les parties prenantes professionnelles bénéficient également du soutien des citoyens ;
- **Saisir** largement ce qui se passe et ce que les gens considèrent comme des opportunités et des préoccupations dans le contexte de ce processus (tant en termes de contenu que de processus), rassembler des idées sous différents angles et jeter les bases d'un projet et d'un processus soutenus le plus largement possible.

Ces moments d'information et ces soirées de discussion sont analysés et préparés, à la demande des communes, avec les collègues des Bourgmestre et Échevins concernés, les conseils communaux, les commissions de mobilité, etc.

2.5.3. Conversations « de salon »

Qui ?

Le groupe cible pour les discussions de salon sont des citoyens intéressés, des associations, des groupes d'action, des groupes d'amis qui souhaitent entamer une discussion thématique avec les experts de l'équipe « Werken aan de Ring ».

Fonction

Le but de ces discussions de salon est de mener une discussion thématique et ciblée avec des citoyens intéressés, des associations, des groupes d'action, des groupes d'amis, etc. sur un sujet particulier. Cela peut mener à une discussion intéressante et constructive. Cela peut concerner, par exemple, les alternatives et les variantes, mais également la circulation de contournement, les nuisances sonores ou les nouvelles technologies.

3 Communication de Werken aan de Ring

De Werkvennootschap et, par extension, l'équipe de planification, ont fait un choix très conscient :

- Une **communication ouverte et globale** à toutes les administrations et communes concernées, aux acteurs organisés, à la société civile, à la population, aux entreprises, etc. ;
- Un dialogue proactif sur le programme « Werken aan de Ring ». Il a été décidé de ne pas limiter ce dialogue aux moments officiels prévus dans le processus de planification intégrée, mais de mettre en place un processus ambitieux de consultation et de participation, impliquant diverses parties prenantes au bon moment dans le processus et activant la participation du grand public et des groupes cibles.

Le programme utilise un certain nombre de canaux de communication. En outre, nous faisons également appel aux parties prenantes qui travaillent avec nous pour qu'elles diffusent l'information via leurs canaux.

3.1. Site Internet

Le **site Internet** www.werkenaandering.be vise à proposer des informations complémentaires optimales et constitue la principale source d'information pour la population. On peut y retrouver les dernières informations sur l'état d'avancement du projet, en savoir plus sur les marchés d'informations et les soirées de discussion, s'abonner à la lettre d'information, poser des questions et formuler des remarques, etc. Le site Internet sera également utilisé pour expliquer certains thèmes abordés au cours des soirées de discussion (au moyen de cartes et de rapports). Les réseaux sociaux sont également utilisés comme canaux d'information.

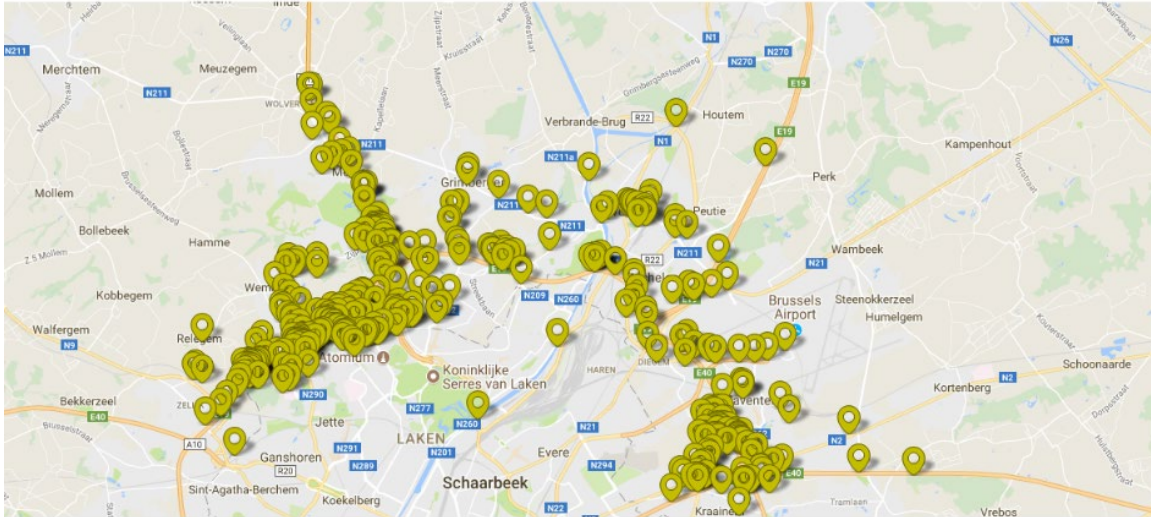
Les questions et les commentaires formulés lors des séances des mois de mars et de juin 2018 ont entre-temps été publiés sur le site Internet. Les questions et commentaires des sessions du printemps 2019 sont publiés sur le site Internet.

Une carte permet de préciser le lieu où les questions ont été posées et comment elles sont prises en compte dans la suite du processus. Une recherche thématique ou via de termes de recherche peut être exécutée.

Thema

- Auto
- Fiets
- Fiets Infrastructuur
- Fijn Stof
- Geluid
- Groen-Blauw
- Leefbaarheid
- Openbaar Vervoer
- P&R
- Ringinfrastructuur
- Ruimte
- Transport Public

Zoeken



3.2. Journal « Werken aan de Ring »

Une communication hors ligne vient compléter la communication en ligne. Un journal est publié semestriellement et fournit de plus amples informations sur le programme « Werken aan de Ring ». En termes de contenu, le journal met fortement l'accent sur les commentaires formulés lors des séances de participation et d'information, d'une part et, d'autre part, sur l'information sur le projet : un entretien avec un biologiste sur la faune et la flore dans les réserves naturelles le long du Ring, des articles sur la mobilité durable, etc. Le but est que toutes les valeurs centrales du programme « Werken aan de Ring » soient mises en avant au moyen d'articles (de presse) intéressants et distrayants avec une approche *humaine*.

Cette publication permet également de donner la parole aux parties prenantes (tant les administrations que les résidents, les entreprises ou les usagers), d'informer sur l'état d'avancement du projet ou de communiquer sur les obstacles (quand les travaux auront commencé) et, surtout, *d'annoncer* les moments d'information et les soirées de discussion à venir.

Un premier journal a été publié au début du mois de juin 2018 et a été largement diffusé en périphérie flamande et dans les communes de la Région de Bruxelles-Capitale situées à proximité du Ring. Le journal a également invité les gens à se rendre aux marchés de l'information relatifs au processus de planification intégrée.

Le deuxième journal a été publié à la fin du mois de novembre 2018. Il a été distribué dans les communes suivantes (et tous leurs villages) :

- Asse ;
- Dilbeek ;
- Grimbergen ;
- Machelen ;
- Meise ;
- Merchtem ;
- Sint-Pieters-Leeuw ;

- Steenokkerzeel ;
- Vilvorde ;
- Zaventem ;
- Tervueren ;
- Hoeilaart ;
- Overijse ;
- Drogenbos ;
- Ganshoren ;
- Jette ;
- Crainhem ;
- Berchem-Saint-Agathe ;
- Wemmel ;
- Wezembeek-Oppem ;
- Brussel-Haeren ;
- Brussel-Laeken ;
- Brussel-Neder-over-Heembeek ;
- Watermael-Boitsfort ;
- Woluwe-Saint-Lambert ;
- Woluwe-Saint-Pierre ;
- Forest ;
- Auderghem.

En termes de contenu, ce journal se concentrait sur plusieurs thèmes qui sont pertinents pour le programme « Werken aan de Ring ». Des articles étaient notamment consacrés :

- aux alternatives formulées pour le réaménagement du Ring ;
- un article sur le Trambus du Ring et les travaux dans la Sint-Annalaan ;
- un article sur les jalons du programme « Werken aan de Ring », où quelques jalons sont présentés dans une infographie pour toutes les bandes (autoroutes cyclables, Brabantnet, ...);
- un article sur la première conférence organisée dans le cadre du New Mobility Network (voir ci-dessous Entreprises) ;
- un article sur les régions de transport en Flandre ;
- un article sur le début de l'étude sur le R0 - partie Est ;
- l'annonce des soirées de discussion au printemps 2019.

Une 3e édition du journal a suivi à l'automne 2019. Dans cette édition, le journal s'est concentré sur un certain nombre de thèmes pertinents pour le programme «Werken aan de Ring». Entre autres, il y avait des articles sur:

- les réponses des résidents locaux sur R0 - partie Est suite à une enquête en ligne;
- Les différentes pistes de solution étudiées pour la réaménagement R0 Nord, y compris une réponse à un certain nombre de questions fréquemment posées;
- Un article sur l'état actuel du Ringtrambus;
- Un article indiquant qui est exactement De Werkvennootschap;
- Un article sur les points mobi (maintenant connu comme «points hoppin»);
- Un article sur les étapes importantes dans le cadre du programme Werken aan de Ring;
- Un article sur la campagne «Fietshelden» et d'autres initiatives qui incitent les gens à prendre le vélo;
- Un article sur les mobicoaches et comment ils guident les entreprises dans l'élaboration d'une politique de mobilité des employés.

Une 4e édition du journal a également été publiée à l'été 2020, comprenant le contenu suivant:

- Un article sur l'état actuel du R0 Nord et R0 Est;
- Un article expliquant l'évaluation des alternatives et variantes pour R0 Nord;
- Un article sur le projet de réaménagement du H. Henneaulaan à Zaventem;
- Un article sur la réduction des nuisances, dans lequel le conseiller en accessibilité a la parole;
- Un article sur le projet de réaménagement du complexe de trafic Vilvoorde-Koningslo sur la Medialaan et De Tyraslaan à Vilvoorde;
- Un article sur les étapes importantes dans le cadre du programme Werken aan de Ring;
- Un article sur le Ringtrambus et le réaménagement du Heldenplein et du Stationlei à Vilvoorde;
- Un état actuel des autoroutes cyclables dans le cadre du programme Werken aan de Ring;
- Un état actuel des points Hoppin dans le cadre du programme Werken aan de Ring;
- Un article sur le New Mobility Network et l'attribution de subventions pour des projets axés sur des solutions de mobilité durable.

Une nouvelle édition du journal est prévue pour l'automne 2021.

3.3. Ambassadeurs du vélo et pistes vélo

Dans l'édition de juin 2018 du journal « Werken aan de Ring », un premier appel a été lancé aux « Ambassadeurs du vélo » : les personnes qui vivent et travaillent dans la périphérie flamande et/ou à Bruxelles. L'objectif de cette campagne était de permettre aux ambassadeurs d'utiliser un vélo électrique (triporteur, pliable ou normal) pendant un mois afin d'effectuer des trajets multimodaux domicile-travail.

Suite à cet appel, cinq ambassadeurs cyclistes ont été sélectionnés et se sont engagés pour une période de 4 semaines, du 17 septembre 2018 au 12 octobre 2018. Les ambassadeurs sont très présents dans les réseaux sociaux. Il leur a été demandé de rendre compte quotidiennement de leurs déplacements à vélo (à l'aide de tweets, de vidéos, de messages sur Facebook, de mises à jour de leur statut, etc.). Les cinq ambassadeurs vélo ont trouvé ce projet très réussi et appréhendent désormais différemment leurs déplacements. Ces histoires ont été partagées dans l'espoir d'inspirer de nombreuses personnes et de leur montrer que le vélo peut être une alternative à part entière.



En raison de son succès, , cette campagne a été répétée et organisée en trois nouvelles éditions :

- Cinq nouveaux héros cyclistes ont été nommés au printemps 2019. Les '«héroïsme» a commencé le 1er avril 2019 et a duré jusqu'au 28 juin 2019 ;
- Une troisième édition a eu lieu à l'automne 2019: en septembre, neuf héros du cyclisme ont échangé leur voiture pour le vélo pendant six semaines ;
- À l'automne 2020, la 4e édition de « Héros Cyclistes » a commencé. Le 25 octobre 2020, dix héros ont laissé leur voiture et se sont rendus au travail à vélo pendant six semaines. Malgré le nombreux télétravail, plus de 5 000 kilomètres ont été parcourus ensemble.

À l'été 2020, trois pistes vélos ont également été tracés, avec des panneaux d'information le long du parcours pour savoir plus sur les projets de Werken aan de Ring.

La possibilité de répéter ce projet avec de nouveaux ambassadeurs cyclistes à l'automne 2019 est actuellement à l'étude.

3.4. Communication personnalisée

Une attention particulière sera accordée à la communication relative aux acquisitions foncières possibles et nécessaires. Cette communication se fera directement avec les propriétaires et les résidents concernés.

3.5. Événements et actions du New Mobility Network

Le mardi 18 septembre 2018, De Werkvennootschap a organisé pour la première fois à Bruxelles le congrès « Are you future-proof ? ». Pas moins de 120 participants ont ainsi puisé leur inspiration auprès d'experts et d'entreprises qui ont déjà fait le premier pas vers une mobilité plus performante. La journée s'est clôturée par un marché de la mobilité, dans le cadre duquel les entreprises ont rencontré des fournisseurs de mobilité innovants.

Tant le transport logistique que les trajets domicile-lieu travail ont été largement abordés. Outre les présentations de Transport en Logistiek Vlaanderen et de Multimodaal.Vlaanderen, les chefs d'entreprise se sont également exprimés sur les défis et solutions en termes de mobilité dans le secteur logistique. Colruyt et Remitrans ont partagé leur vision sur la mobilité de demain dans le monde du transport.

Après une présentation de Via Mobile, des employeurs tels que North Sea Port, Octa+, Deloitte et UZ Brussel ont parlé des défis auxquels ils sont confrontés dans le cadre de l'amélioration de la mobilité de leurs employés.

Le Ministre flamand de la Mobilité et des Travaux publics, Ben Weyts, a ouvert le marché de la



mobilité, où plusieurs fournisseurs ont proposé des solutions de mobilité concrètes.

Lors du congrès, le Ministre Weyts a également annoncé la nomination de 2 coachs de mobilité qui travailleront pour De Werkvennootschap. Le congrès a également été l'occasion de présenter la « Community », dénommée le « New Mobility Network ». Ce réseau doit aider les entreprises à opérer, en collaboration avec leurs collaborateurs, la transition vers une meilleure circulation des travailleurs et un meilleur transport des marchandises. Le mot le plus souvent utilisé lors du congrès n'était pas pour rien « ensemble » : s'inspirer les uns les autres et relever ensemble les défis importants de la mobilité.

Dans le cadre du New Mobility Network, De Werkvennootschap a lancé en mai 2019 l'appel à projets pour des solutions de mobilité innovantes et a recherché des partenaires capables de développer à court terme des solutions de mobilité sur mesure pour les entreprises et les employés dans la Périphérie flamande. Les projets sélectionnés bénéficient d'une contribution financière pouvant atteindre 50 000 euros et du soutien actif du New Mobility Network. Les propositions de projets doivent être soumises avant la mi-septembre 2019. Les candidats sélectionnés commenceront à travailler à partir du mois de janvier 2020. Le site Internet a également été lancé lors de l'événement de lancement de l'appel de projets ; <https://www.newmobilitynetwork.be>.

Le New Mobility Network organise chaque année plusieurs événements, congrès et séries d'ateliers. En septembre 2019, le Congrès «Brussel als knooppunt » a été organisé en collaboration avec le Port de Bruxelles.

À l'automne 2019, les coaches de mobilité ont invités les entreprises à participer à une série d'ateliers. À l'aide de conseils et d'outils concrets, ils ont fourni des outils pour changer l'orientation de la mobilité des travailleurs.

3.6. Communication via des organisations intermédiaires

Les parties prenantes avec lesquelles nous travaillons activement dans le cadre de notre processus de participation possèdent également un groupe d'organisations ou de citoyens potentiellement intéressés que nous aimerions informer et impliquer dans le programme « Werken aan de Ring » : on peut songer au pouvoir de mobilisation des organisations professionnelles envers les sociétés affiliées, des communes envers leurs résidents, des organisations de la société civile envers leurs membres, ... C'est pourquoi nous nous adressons activement à nos partenaires, afin de diffuser les informations via leurs canaux : bulletins et lettres d'information communaux, sites Internet, événements, réseaux sociaux,...

4 Déroulement et approche du processus en fonction du PESR

Le processus de planification intégrée peut généralement être résumé en cinq phases principales (voir également le schéma au début) :

- La phase de démarrage ;
- La phase d'orientation ;
- Le projet de phase de planification ;
- La phase de planification ;
- La phase d'approbation.

4.1. Phase préliminaire

Le processus d'étude prospective pour le réaménagement spatial du Ring autour de Bruxelles (R0) - partie Nord, entre les échangeurs de Grand-Bigard et de Woluwe-Saint-Étienne et, par extension, pour le programme « Werken aan de Ring », est en cours depuis le début de l'année 2017.

4.1.1. Concertation et participation

4.1.1.1. Concertation des acteurs

Depuis le démarrage de De Werkvennootschap en 2017, un processus de consultation intensif est mené avec les différents partenaires concernés (les villes, communes et administrations flamandes ainsi que la Ville de Bruxelles, les communes et administrations bruxelloises) en vue d'examiner la question de la mobilité dans la périphérie flamande et à Bruxelles. Il s'agissait principalement de consultations bilatérales, d'une part, et de séances de travail et d'ateliers, d'autre part. Ces consultations ont été organisées sur une base mensuelle, en moyenne.

4.1.1.2. New Mobility Network

Une séance de présentation générale a été organisée pour chaque zone au cours du mois de novembre 2017. Les moments de participation suivants ont été organisés au cours du mois de mars 2018 :

- 7 mars – Vilvorde ;
- 8 mars – Brussels Airport Cargo ;
- 13 mars – Zaventem ;
- 14 mars – Crainhem ;
- 21 mars – Zellik ;
- 22 mars - Wemmel / Heysel ;
- 28 mars - Réseautage logistique.

Outre ces sessions générales, un moment d'information a été organisé le 6 juin 2018 pour les différentes zones industrielles et portait sur l'état des lieux relatif aux autoroutes cyclables et au Brabantnet.

4.1.1.3. Marchés d'information et soirées de discussion avec le grand public

Trois moments de participation sur les autoroutes cyclables ont été organisés au mois de novembre 2017. Ils se sont déroulés à Crainhem, Vilvorde et Meise. Au cours de ces moments de participation, les résidents ont pu prendre connaissance des plans d'aménagement des autoroutes cyclables et discuter avec les concepteurs. Le programme « Werken aan de Ring » et la suite du trajet ont, en

outre, été brièvement expliqués. Ces réunions avaient pour objectif d'indiquer clairement aux résidents que ces autoroutes cyclables font partie du programme plus large « Werken aan de Ring ». Dans toutes les communications sur ces autoroutes cyclables - et donc également pendant ces moments de participation -, les autoroutes cyclables sont présentées comme faisant partie de la solution multimodale aux problèmes de mobilité et de qualité de vie dans la région autour de la capitale. En aménageant des autoroutes cyclables avant le réaménagement même du Ring autour de Bruxelles, nous souhaitons contribuer à la création d'une alternative de qualité à la voiture.

Les nœuds multimodaux comme le Brabantnet (transports publics de haute qualité) et les park & rides ont également été discutés lors de ces premières séances de participation sur les autoroutes cyclables. En ce sens, ces séances de participation ont servi de test en vue de la participation ultérieure sur le programme « Werken aan de Ring ».

En mars 2018, la population a été interrogée de manière très intensive lors de 3 marchés de l'information et de 9 soirées de discussion.

Les marchés de l'information ont été organisés par zone et aux dates suivantes :

- Samedi 3 mars à Vilvorde ;
- Samedi 10 mars à Zaventem ;
- Samedi 17 mars à Wemmel.

Les soirées de discussion se sont tenues aux dates suivantes :

- 5 mars – Meise / Grimbergen ;
- 7 mars – Vilvorde ;
- 8 mars – Strombeek / Koningslo ;
- 14 mars – Crainhem (NL&FR);
- 15 mars – Machelen ;
- 19 mars – Zaventem ;
- 20 mars – Wemmel / Jette NL ;
- 21 mars – Wemmel / Jette FR ;
- 22 mars – Dilbeek / Asse.

Ces marchés de l'information ont permis de détailler le programme « Werken aan de Ring » et d'aborder des thématiques comme les liaisons vertes, les liaisons cyclables, mais également le bruit et les particules fines.



Les soirées de discussion étaient organisées à un niveau plutôt local et se sont concentrées sur la zone spécifique où la soirée était organisée. Ces soirées avaient pour objectif de nouer le dialogue avec la population au moyen de tables rondes et de saisir l'ambiance, les préoccupations, ce que la population considère comme des opportunités.

Grâce à l'étroite collaboration avec la commune/ville, elles ont également permis d'examiner des programmes complémentaires/souhaits/idées de la ville ou de la commune.

Au cours des soirées table ronde, un espace et du temps ont d'abord été prévus pour découvrir le programme en détail (accompagné ou non par les concepteurs, chaque fois à la demande des visiteurs). Ensuite, chacun a eu l'occasion de participer à des tables rondes. Même si l'organisation était toujours adaptée au lieu concerné, une table se concentrait généralement sur les liaisons vertes locales et une table traitait la façon dont les gens se déplacent aujourd'hui et se déplaceront à l'avenir (à pied, en vélo, en transport en commun ou en voiture).

Lors de ces tables rondes, chaque participant pouvait formuler ses idées, ses préoccupations, ses souhaits avant une discussion thématique. Un dialogue ouvert et constructif était encouragé, non seulement entre les concepteurs et les citoyens, mais également entre les citoyens eux-mêmes. Tous ces commentaires, suggestions et idées ont ensuite été inventoriés et pris en compte dans la suite du processus. Les commentaires peuvent être consultés sur le site Internet général et sont complétés tout au long du processus. Dans la mesure du possible, une réponse sera apportée aux questions posées et/ou la manière dont un sujet particulier sera inclus dans la suite du processus sera précisée.

En outre, il était également possible de noter et de transmettre des suggestions, indépendamment des tables rondes. Cette contribution est également prise en compte dans la suite du processus.



Pour informer le public sur l'existence de ces marchés de l'information et soirées table ronde, une campagne de communication intégrée a été mise sur pied. Cette campagne s'appuyait sur une brochure toutes boîtes distribuée dans toute la périphérie flamande autour de Bruxelles et à Bruxelles. Cette brochure a été distribuée à quelque 125 000 adresses en février. L'objectif de cette brochure était double : d'une part, informer la population sur le programme « Werken aan de Ring » et, d'autre part, l'inviter à participer aux marchés de l'information et aux séances de participation. La brochure a donc été divisée, avec une face consacrée aux informations et une autre face présentant une invitation à participer.

En soutien à cette brochure toutes boîtes, une campagne publicitaire a été organisée avec des images qui éveillent l'intérêt et la curiosité et qui rappellent la brochure reçue par la poste.

Cette campagne publicitaire comportait les éléments suivants :

- Annonces régionales dans De Zondag / Deze Week ;
- Dépliants dans les lieux culturels de la région ;
- Posters et affiches dans les établissements horeca et les lieux culturels de la région ;
- Annonces Facebook avec une sélection de groupes cibles étroitement segmentés.

Sur toutes ces images publicitaires, le logo du programme « Werken aan de Ring » est toujours très clairement mis en avant. Les gens ont également été invités à naviguer sur le site Internet. Cette campagne constitue donc un moyen de toucher les personnes qui n'ont pas reçu de brochure toutes boîtes.

Pour ce qui concerne le processus de planification intégrée, il a été décidé de ne pas partir d'une feuille blanche, mais de poursuivre les travaux menés dans le cadre du dialogue déjà entamé avec tous les acteurs (phase de démarrage).

Les différentes phases susmentionnées sont détaillées ci-dessous.

4.2. Phase de démarrage

La phase de démarrage est la première étape formelle du présent processus de planification intégrée. Cette phase est désormais terminée.

4.2.1. Objectif – recherche

Cette phase a pour objet de réaliser une première exploration, de formuler l'objectif, d'élaborer la note de démarrage et la première version de la note processuelle par l'équipe de planification et de réaliser toutes les actions relatives à la publication de ces documents.

Au cours de cette phase, l'équipe de planification se composait du Département Environnement et de De Werkvenootschap. L'équipe de planification a préparé la note de démarrage et la première version de la note processuelle dans un effort commun. La note de démarrage décrit le contexte, l'objectif, la portée, le degré de détail, les éléments prévus du plan et les effets à examiner du plan envisagé, y compris l'approche adoptée pour l'évaluation environnementale. Les experts RIE agréés ont déterminé la portée de l'évaluation environnementale à établir, qui a été vérifiée auprès du service RIE.

Toutefois, la note de démarrage ne contenait pas encore de description et d'évaluation détaillées des effets, mais une description de la manière dont les effets seront étudiés et évalués (voir le chapitre « Scoping » dans la note de démarrage). Les options de planification ont également été formulées de manière très générale dans la note de démarrage (seule la destination, sans détails concrets, voir le chapitre « intentions du plan » dans la note de démarrage). En effet, la note de démarrage n'est pas encore un projet de plan sur lequel des décisions ont déjà été prises. C'est la raison pour laquelle des degrés de liberté suffisants ont été conservés dans la note de démarrage, de telle sorte que les organes consultatifs, les parties prenantes et la population ont eu l'occasion de contribuer à l'élaboration du plan. L'intention était de discuter avec la population pendant les moments de participation sur la base de la note de démarrage.

4.2.2. Concertation et participation

4.2.2.1. Équipe de planification

L'équipe de planification s'est concertée aux moments suivants et a collaboré sur la première version de la note de démarrage et de la note de processus.

La consultation portait sur la définition des objectifs du plan, sur la structure de la note de démarrage et de la première version de la note processuelle et sur l'ensemble du contenu des notes.

- Mardi 27/02/2018 ;
- Jeudi 8/03/2018 ;
- Lundi 26/03/2018 ;
- Lundi 07/05/2018.

4.2.2.2. Concertation des acteurs

Avant de soumettre la note de démarrage et la première version de la note processuelle à l'approbation du Gouvernement flamand, ces documents ont été transmis à tous les membres de la concertation avec les acteurs et une session de travail y a été consacrée le 19 avril 2018. Pendant cette session de travail, les documents ont été expliqués par l'équipe de planification et des informations ont été transmises sur le déroulement de la présente procédure. Au cours de cette session, les membres de la concertation avec les acteurs ont également eu la possibilité de transmettre leur expertise, leurs points de vue et/ou suggestions. Le 26 avril 2018, la note de démarrage et la première version de la note processuelle ont été discutées au sein de l'organe de concertation pour « Werken aan de Ring ».

4.2.2.3. Organe de concertation

L'organe de concertation s'est réuni pour la première fois au mois d'avril 2018. L'état d'avancement du programme « Werken aan de Ring » a été expliqué et la coopération entre les partenaires de l'organe de concertation a été discutée et intégrée dans un accord de coopération. Les partenaires se sont engagés à rechercher/travailler sur les synergies dans les domaines politiques entre le programme « Werken aan de Ring » et leurs propres projets ou programmes. Il a été convenu d'inclure dans la note d'accompagnement (à la note de démarrage et à la première version de la note processuelle du processus de planification intégrée) au Gouvernement flamand que les ministres compétents seraient chargés d'élaborer et/ou de développer un programme d'accompagnement pour le programme « Werken aan de Ring ». Dans ce cadre, il est également fait référence aux Werken aan de Regio dans le document d'orientation.

Les contributions ont été intégrées par l'équipe de planification avant que les deux documents ne soient approuvés par le Gouvernement flamand le 18 mai 2018, puis rendus publics du 1^{er} juin au 30 juillet 2018.

4.2.2.4. Consultation publique et séance de participation (première séance de participation)

Consultation publique

Conformément au Code flamand de l'aménagement du territoire, une consultation publique sur la note de démarrage doit être organisée dans un délai de soixante jours. Cette consultation est intervenue après l'approbation, le 18 mai 2018, par le Gouvernement flamand de la note de démarrage et de la première version de la note processuelle. La consultation publique s'est déroulée du 1^{er} juin au 30 juillet 2018.

Le but de cette première consultation était d'améliorer la qualité du PESR final à un stade précoce du processus. En effet, cette consultation a permis de recueillir des informations sur la *problématique, la délimitation du contenu et la portée du plan envisagé ainsi que sur la portée des analyses d'impact*. Le résultat final de la consultation, des moments de participation (voir ci-dessous) et de la demande d'avis se composait d'un recueil d'avis, de réactions et d'un rapport sur les

moments de participation (ce rapport, ainsi qu'un résumé des réactions et du traitement de ces dernières, sont annexés au document d'orientation). La manière dont ces informations ont été traitées et les résultats obtenus ont conduit à l'élaboration du document d'orientation.

La note de démarrage et la première version de la note processuelle pour le présent processus de planification intégrée seront annoncées, d'une part, via les canaux légaux obligatoires, à savoir par affichage dans chaque commune concernée, par un avis publié au Moniteur belge, par un avis dans au moins trois quotidiens distribués en Région flamande et par un avis publié sur le site Internet du Département de l'Environnement. Cette annonce contenait les informations suivantes :

- L'autorité compétente, à savoir le Gouvernement flamand ;
- L'objet de la consultation ;
- Les communes concernées ;
- Le lieu où la note de démarrage et la première version de la note processuelle peuvent être consultées ;
- Les dates de début et de clôture de la consultation sur la note de démarrage ;
- Le lieu, la date et l'heure des séances de participation ;
- La manière dont la population peut faire connaître ses réactions ainsi que l'adresse à laquelle elle peut le faire, et la mention selon laquelle les réactions peuvent également être adressées contre accusé de réception à la maison communale des communes concernées.

L'avis est joint à l'annexe 1.

Outre les canaux officiels - légalement requis - (décrits ci-dessus), la consultation publique et les séances de participation y associées (voir ci-dessous) ont également été diffusées par d'autres canaux :

- Publicité dans le journal « Werken aan de Ring », qui a été distribué à 350.000 exemplaires dans la Périphérie flamande et à Bruxelles. Ce journal a été distribué en toutes boîtes et a ainsi été glissé dans la boîte de tous les habitants des communes où la consultation publique officielle a été organisée ;
- Publicités sur les réseaux sociaux : une publicité ciblée sur Facebook a touché de nombreuses personnes. Facebook permet aux annonceurs de travailler de manière très segmentée, par exemple en invitant uniquement des personnes de la commune concernée par le biais de ces publicités. Ces publicités étaient également partagées sur les pages Facebook de certaines communes ;
- Publications sur les sites Internet des communes : certaines communes ont répondu à notre demande de publier les moments de participation sur leur propre site Internet ;
- Annonces supplémentaires dans les journaux, en particulier dans De Zondag et dans Deze Week.

Séances de participation

Dans le cadre de la consultation publique officielle, 3 moments de participation ont également été organisés en 2018, et étaient répartis dans la zone du projet :

- 9 juin 2018 : Wemmel
- 16 juin 2018 : Zaventem
- 23 juin 2018 : Vilvorde



Ces séances de participation poursuivaient l'objectif d'expliquer le processus de planification intégrée, d'une part, et de collecter des réactions sur la note de démarrage et la première version de la note processuelle, d'autre part. Au cours de ces marchés de l'information, le processus de planification intégrée a été expliqué et la population a eu l'occasion d'obtenir de plus amples informations sur la note de démarrage et la première version de la note processuelle, et de contribuer à la note de démarrage et à la première version de la note processuelle. Tant le bureau d'études qui effectue l'enquête que l'équipe qui élaborera l'évaluation environnementale étaient représentés pour répondre au public, et ce, en collaboration avec le Département Environnement et De Werkvenootschap (avec l'équipe de planification).

4.2.2.5. Demande d'avis

En sa qualité d'autorité compétente, le Gouvernement flamand doit demander l'avis des organes consultatifs compétents sur la note de démarrage. En vertu d'un décret, il s'agit du Conseil consultatif stratégique, du Conseil flamand de l'environnement et de la nature, des provinces concernées, du CBE des communes concernées, de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Conformément à l'arrêté d'exécution, un grand nombre d'organes consultatifs sont encore consultés. Cette demande d'avis a été soumise au cours de la même période que la consultation publique, à savoir du 1^{er} juin au 30 juillet 2018. La liste complète des conseillers est jointe à l'annexe 2.

4.2.3. Documents

Les documents suivants ont été mis à disposition lors de la consultation publique :

- Note de démarrage ;
- Première version de la note processuelle.

4.3. Phase d'orientation

4.3.1. Objectif – recherche

Lors de cette phase, la note de démarrage est transformée en une note d'orientation. Le document d'orientation détermine les aspects spatiaux à examiner et les analyses d'impact à réaliser, ainsi que

leur méthode. La rédaction de la note d'orientation permet d'orienter l'enquête pour ce qui concerne le plan et ses effets. Par conséquent, la note d'orientation ne contient pas encore d'analyses d'impact substantielles.

Les conseils et le résultat de la participation pendant la phase de démarrage sont pris en compte lors de l'élaboration (voir § 4.2.2). Au cours de la phase d'orientation, les autorités responsables du rapport d'incidence environnementale et du rapport de sécurité doivent intégrer leur évaluation de la qualité de la délimitation du contenu du rapport d'impact environnemental du plan dans la note d'orientation.

L'équipe de planification a intégré les avis, les réactions et les rapports des séances de participation afférentes à la consultation publique (1^{er} juin au 30 juillet 2018) dans la note d'orientation. Annexe 4 à cette note processuelle 3 contient le rapport des moments de participation et un tableau illustrant le traitement des réactions. Conformément à la législation en vigueur, les réactions formulées durant les séances de participation ne doivent pas être traitées individuellement ; il suffit que ces réactions soient résumées. En l'occurrence, les réactions formulées lors des séances de participation ont été regroupées par thème, résumées et traitées. Les tableaux précisent clairement les éléments qui ont été modifiés dans le document d'orientation et les éléments qui n'ont pas été inclus et les justifications y afférentes. La note d'orientation reflète donc la progression des idées entre la phase de démarrage et la détermination provisoire du projet de PESR et précise également la manière dont les avis et les réactions formulés lors des séances de participation ont été traités.

La note d'orientation 1 et ses annexes ont été approuvées par l'équipe de planification le 28/06/2019.

Des modifications peuvent également être apportées à la note d'orientation durant le processus d'élaboration de cette dernière. Une modification de la note d'orientation peut s'avérer nécessaire si, par exemple, diverses alternatives ou variantes du plan doivent être étudiées ou si l'analyse (des impacts) a induit des conceptions nouvelles ou modifiées. Ceci est le cas pour ce processus intégré de planification RO Nord : la phase d'orientation est scindée en **deux « cycles »**. L'intégration du rapport d'incidence environnementale et des autres études d'impact dans le processus de planification rend ce processus itératif. Pour parvenir à une alternative/variante privilégiée à partir de plusieurs alternatives raisonnables, il faut opérer une sélection motivée parmi un grand nombre d'alternatives et de variantes.

Le principe du travail intégré est systématiquement appliqué dans la **sélection** des alternatives et des variantes. La sélection repose sur une combinaison d'évaluations d'impact et de principes de conception spatiale, tous deux intégrés dans un cadre d'évaluation global basé sur les objectifs du plan proposé. Les alternatives et/ou les variantes qui - sur la base de l'évaluation - s'avèrent incapables de répondre aux objectifs de planification sont exclues au cours du processus itératif.

En outre, l'approche intégrée garantit que les alternatives et les variantes peuvent être **optimisées** au cours du processus de planification afin d'atténuer ou d'éliminer les effets négatifs et d'introduire davantage d'effets positifs (ou d'améliorer encore les points positifs).

Cela conduit à l'introduction de deux « cycles » dans le processus de planification du réaménagement du RO Nord. Dans chaque cycle, les alternatives et les variantes sélectionnées sont soumises à une évaluation équivalente, la méthodologie d'évaluation étant la même dans chaque cycle mais les alternatives/variantes étant différentes. Cela signifie que, après chaque cycle, les alternatives et variantes (restantes) sont optimisées.

L'introduction de deux cycles permet également de développer des alternatives au cours du processus de planification. Cela est réalisé à deux niveaux :

- (i) d'une part, le niveau de détail peut augmenter à mesure que le processus progresse. Une condition préalable implique que le niveau de détail reste conforme au niveau du

plan et laisse une marge suffisante pour des affinements et optimisations ultérieurs au niveau du projet.

- (ii) d'autre part, le plan peut être complété en introduisant des éléments de plan supplémentaires au cours du 2^e cycle du processus. En la matière, il convient également, et cela est une condition préalable importante, qu'il s'agisse d'éléments pouvant être justifiés comme n'étant pas distinctifs pour les alternatives ou l'ajout et qui ne conduiraient donc pas à une évaluation différente des alternatives dans une étape précédente.

La même approche s'applique aux variantes. À la fin de chaque cycle, une sélection des variantes à retenir est effectuée et les variantes sélectionnées peuvent être optimisées en vue du passage au cycle suivant. L'optimisation des alternatives peut également conduire à l'introduction de nouvelles variantes.

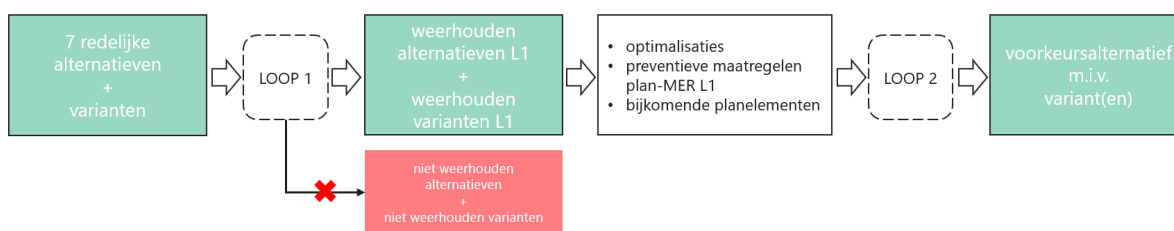


Figure 3 : Diagramme des 2 cycles du PPI R0-Nord

Le premier cycle du processus est terminé. Les résultats de cette démarche sont expliqués plus en détail dans la note d'orientation 2 (et ses annexes) : d'une part, les alternatives et les variantes qui ne seront plus incluses dans le processus (et les raisons de cette décision), et d'autre part, les alternatives et les variantes qui seront incluses dans le deuxième cours et comment elles sont issues de l'évaluation effectuée dans le premier cours.

Toujours dans le cycle 2, les alternatives et les variantes seront évaluées par rapport au cadre d'évaluation global, en fonction des objectifs prévus du plan. Alors que dans le cycle 1, l'accent était mis sur les alternatives et les variantes qui ne répondent pas (ou ne peuvent pas répondre) aux objectifs de planification (et ont donc été exclues pendant le processus itératif), dans le cycle 2, l'accent sera mis sur l'alternative (en combinaison avec la variante) qui, globalement, répond le mieux aux objectifs de planification, c'est-à-dire l'alternative préférée.

La note d'orientation 2 et ses annexes ont été approuvées par l'équipe de planification le 02/04/2021.

4.3.2. Concertation et participation

4.3.2.1. Équipe de planification

La note de démarrage, les notes d'orientation 1 et 2, ainsi que les notes processuelles 1, 2 et 3 sont le résultat des réunions de l'équipe de planification.

- Note d'orientation 1 et note processuelle 2 :

L'équipe de planification a travaillé de concert au traitement des réactions et des avis, de la deuxième version de la note processuelle et à la note d'orientation.

Les membres de l'équipe de planification essaient souvent de rencontrer un certain nombre d'experts pour convenir de modalités de travail.

Ces réunions de travail ont eu lieu le :

- 28/05/2018
- 11/06/2018
- 25/06/2018
- 16/07/2018
- 20/08/2018
- 27/08/2018
- 03/09/2018
- 10/09/2018
- 17/12/2018
- 11/01/2019
- 01/02/2019
- 07/02/2019
- 22/02/2019
- 15/03/2019
- 22/03/2019
- 19/04/2019
- 26/04/2019
- 03/05/2019
- 10/05/2019
- 13/05/2019
- 17/05/2019
- 24/05/2019
- 07/06/2019
- 21/06/2019

Le rapport de l'équipe de planification, dans lequel la note d'orientation 1 a été officiellement approuvée par tous, est joint à l'annexe 3 de la présente note processuelle 3. Cette équipe de planification s'est réunie le 28/06/2019.

- Note d'orientation 2 et note processuelle 3 :

L'équipe de planification a ensuite travaillé conjointement sur la note de d'orientation 2, la note processuelle 3 et sur la coordination des différentes études qui ont abouti à ces documents. Dans ce contexte, l'équipe de planification s'est organisée comme une équipe de travail et de rédaction (collaborative), dans laquelle les différents documents ont été rédigés et travaillés. Aucun rapport formel n'a été établi sur ces réunions de travail.

Ces réunions de travail ont eu lieu le :

- 06/09/2019
- 13/09/2019
- 27/09/2019
- 18/10/2019
- 25/10/2019
- 08/11/2019
- 29/11/2019
- 06/12/2019
- 13/12/2019

- 20/12/2019
- 10/01/2020
- 24/01/2020
- 31/01/2020
- 14/02/2020
- 21/02/2020
- 13/03/2020
- 17/03/2020
- 30/03/2020
- 17/04/2020
- 24/04/2020
- 15/05/2020
- 29/05/2020
- 12/06/2020
- 19/06/2020
- 03/07/2020
- 14/07/2020
- 14/08/2020
- 28/08/2020
- 11/09/2020
- 18/09/2020
- 29/09/2020
- 09/10/2020
- 16/10/2020
- 23/10/2020
- 30/10/2020
- 13/11/2020
- 20/11/2020
- 27/11/2020
- 04/12/2020
- 15/12/2020
- 18/12/2020
- 08/01/2021
- 15/01/2021
- 22/01/2021
- 29/01/2021
- 05/02/2021
- 12/02/2021
- 26/02/2021
- 05/03/2021
- 12/03/2021
- 19/03/2021
- 26/03/2021

Dans la perspective de la note d'orientation 2 et de la note processuelle 3, l'équipe de planification a pris un certain nombre de décisions formelles. Les rapports formels à ce sujet se trouvent à l'annexe 3 de la présente note processuelle 3. Ces réunions formelles de l'équipe de planification ont eu lieu à:

- 27/11/2020: décision d'approche pour déterminer la portée de cycle 2 ;
- 02/04/2021: approbation de la note de cadrage 2 et des annexes.

4.3.2.2. Concertation avec les acteurs et organe de concertation

Plusieurs séances de travail ont été organisées sur l'enquête qui a mené à la note d'orientation. Elles se sont tenues aux dates suivantes :

- 24/05/2018
- 07/06/2018
- 21/06/2018
- 27/09/2018
- 10/01/2019
- 17/01/2019
- 24/01/2019
- 14/02/2019
- 23/05/2019

Les 3/10/2018, 20/12/2018 et 11/06/2019, des réunions de l'Organe de concertation ont également eu lieu, au cours desquelles l'enquête qui a abouti à la note d'orientation a été examinée.

Par la suite, plusieurs séances de travail ont également eu lieu sur les études et l'évaluation des alternatives et variantes de la cycle 1, qui ont abouti à la note de'orientation². Celles-ci ont eu lieu aux dates suivantes :

- 10/09/2019
- 14/11/2019
- 18/02/2020
- 05/03/2020
- 02/04/2020
- 05/05/2020
- 28/05/2020
- 18/06/2020
- 25/06/2020
- 02/07/2020
- 08/10/2020
- 19/11/2020
- 26/11/2020
- 02/04/2021

Les 21/04/2020, 27/10/2020 et 02/03/2021, des réunions de l'Organe de concertation ont de nouveau eu lieu, au cours desquelles les études et l'évaluation qui ont abouti à la note d'orientation 2 ont été expliquées et discutées.

4.3.2.3. New Mobility Network

En février 2019, une session d'information sur les Quick Wins a été organisée pour la zone de Zaventem. Au cours du premier semestre 2019, des consultations bilatérales ont également été prévues avec diverses entreprises situées sur la Leopold III-laan afin de discuter des différentes alternatives à l'A201K.

De plus, en avril et mai 2019, plusieurs sessions d'information sur l'état des lieux de Ring-0 Nord ont été organisées en collaboration avec le VOKA. Les séances d'information poursuivaient un triple objectif :

- **Inform**er les entreprises sur les travaux du Ring. R0-partie Nord ;
- **Sensibiliser** les entreprises à la nécessité d'un transfert modal/virage mental. Expliquer le soutien que nous offrons aux entreprises via le conseiller en accessibilité, les mobicoaches et l'équipe Minder-Hinder ;
- Offrir aux entreprises la possibilité de mener un **dialogue** avec des experts sur plusieurs thèmes.

Un film et une courte présentation ont permis d'expliquer le processus de planification intégrée. Par la suite, des tables rondes avec du matériel cartographique ont permis de clarifier ce que les différentes alternatives signifiaient pour une zone particulière et les entreprises ont eu l'opportunité d'entamer un dialogue avec les experts. Pour les Quick Wins, les plans ont pu être examinés et une discussion a été menée avec les chefs de projet.

La session suivante a été organisée :

- Zone Zaventem-Diegem 30 avril 2019 ;
- Zone Vilvorde 6 mai 2019 ;
- Zone Brucargo – Brussels Airport 9 mai 2019 ;
- Zone Grand-Bigard – Zellik 10 mai 2019 ; et
- Zone Heysel-Wemmel 13 mai 2019.



En juin 2019, le New Mobility Network a lancé un appel à projets pour des solutions de mobilité innovantes pouvant être déployées à court terme et adaptées aux besoins des entreprises de la périphérie flamande. Sur les 18 propositions de projets soumises, un jury professionnel impartial a sélectionné 9 projets. Au total, un montant de subvention de 365 933 € est versé.

Les entreprises continueront à être informées (bilatéralement ou non ou sous la forme de séances d'information) sur l'état d'avancement des travaux sur le Ring 0 Nord. Les sessions suivantes ont eu lieu:

- 3 septembre 2019: session entreprise N209
- 23 septembre 2019: session entreprise N260
- 4 décembre 2019: session entreprise Zone Zaventem + Machelen
- 8 septembre 2020: session entreprise Pegasus Park Diegem

4.3.2.4. Le 29 septembre 2020, le New Mobility Network a organisé le webinaire «Politique de mobilité dans un monde en changement ». Ici, l'état actuel des différents projets au sein de Werken aan de Ring a également été discuté. Groupements d'intérêt

En 2019 et 2020, des moments de concertation ont été organisés avec différents groupements d'intérêts au cours desquels un état des lieux du processus a été présenté. Ces moments ont eu lieu sur:

- - 31 janvier 2019
- - 18 février 2019
- - 19 juin 2019
- - 30 janvier 2020

Également en 2021, des moments de concertation seront organisés avec les groupements d'intérêt sur l'avancement du processus, les éventuelles questions de recherche et les problèmes d'espace ouvert et de mobilité.

4.3.2.5. Soirées de discussion

Au printemps 2019, un autre cycle de participation intensive au programme « Werken aan de Ring » a été organisé pour la population. Dans les communes (et les villes) le long du Ring 0 - partie Nord, quinze soirées de discussion ont eu lieu. Les soirées de discussion ont été organisées par commune/ville et se sont déroulées aux dates suivantes :

- | | |
|------------------------|-----------------|
| - Bruxelles-centre, | 14 février 2019 |
| - Woluwe-Saint-Étienne | 18 février 2019 |
| - Zaventem | 26 février 2019 |
| - Machelen | 28 février 2019 |
| - Vilvorde | 12 mars 2019 |
| - Grimbergen | 14 mars 2019 |
| - Strombeek-Bever | 20 mars 2019 |
| - Meise | 21 mars 2019 |
| - Jette | 26 mars 2019 |
| - Wemmel (NL) | 28 mars 2019 |
| - Wemmel (FR) | 2 avril 2019 |
| - Zellik | 4 avril 2019 |
| - Dilbeek | 24 avril 2019 |
| - Crainhem | 25 avril 2019 |
| - Sint-Pieters-Leeuw | 29 avril 2019 |

Les soirées de discussion poursuivaient un double objectif : d'une part, informer les résidents sur les travaux de la partie nord du Ring 0 et, d'autre part, leur donner l'opportunité de mener un dialogue avec les experts sur plusieurs thèmes. Un film et une courte présentation ont permis d'expliquer clairement le processus de planification intégrée. Par la suite, des tables rondes avec du matériel cartographique ont permis de clarifier ce que les différentes alternatives signifiaient pour une zone particulière et les résidents ont eu l'opportunité d'entamer un dialogue avec les experts. Les

résidents ont personnellement déterminé les thèmes de la conversation, qui différaient souvent d'un endroit à l'autre. Pour les Quick Wins, les plans ont pu être examinés à un stand d'information et une discussion a été menée avec les chefs de projet.

L'annonce des soirées de discussion faisait partie d'un plan de communication intégré. Les canaux suivants ont été utilisés : le journal « Werken aan de Ring », le site Internet werkenaandering.be et la page Facebook « Werken aan de Ring ». Les canaux des communes ont également été utilisés pour promouvoir les soirées de discussion et des publicités ont été publiées sur les réseaux sociaux et dans les journaux régionaux. De plus, un kiosque d'information mobile a été utilisé. Ce dernier a été installé dans des lieux publics importants de la région avant la soirée de discussion. L'objectif était d'informer suffisamment les gens sur la base des informations disponibles au kiosque, mais également de les inciter à réfléchir davantage avec les experts lors d'une soirée de discussion.



4.3.2.6. Panel de citoyens

Lors du premier panel de citoyens en janvier 2019, le processus de l'entonnoir a été discuté plus en détail. Le premier panel était composé de douze résidents impliqués, qui ont répondu formellement lors du cycle de consultation (du 1^{er} juin au 30 juillet 2018). La nécessité d'affiner les objectifs du plan a été clairement exposée au sein de ce panel.

Au cours des soirées de discussion du printemps 2019, un recrutement actif a également été initié pour le panel de citoyens. Les résidents qui ont participé activement et de façon constructive aux tables rondes ont été invités à intégrer le panel de citoyens. Quatre personnes ont répondu positivement à cette demande.

Le panel de citoyens s'est réuni une deuxième fois en juin 2019. D'une part, une explication a été donnée sur les solutions qui seront incluses dans le premier cycle de l'évaluation environnementale et de l'ACAS. D'autre part, une session de co-création a été organisée dans le but de formuler des questions de recherche basées sur les objectifs de planification et qui peuvent être utilisées dans le processus de planification ultérieur en fonction de la préparation du plan régional d'aménagement du territoire « Réaménagement spatial du Ring autour de Bruxelles (R0) - partie Nord ».

Une réunion du panel de citoyens est à nouveau prévue en mai 2021. Ici, nous allons zoomer sur les alternatives et les variantes optimisées de la cycle 2. L'attention sera portée, entre autres, à la manière dont celles-ci ont été établies à partir des différentes études et résultats de l'évaluation de la cycle 1.

4.3.2.7. Conversations « de salon »

Des sessions des « conversations de salon » ont été organisées dans la perspective de la note de cadrage 1. Ces sessions ont eu lieu :

- 24/06/2019
- 23/09/2019
- 17/10/2019.

4.3.2.8. Consultation publique note d'orientation 2

Une consultation publique de 60 jours sera à nouveau organisée sur la note d'orientation 2. Cette consultation publique aura lieu du 25 mai jusqu'au 23 juillet 2021. Dans ce contexte, une communication a été adressée au Gouvernement flamand le 23 avril 2021 concernant l'état actuel du processus intégré de planification, pour l'élaboration du PESR, « Réaménagement Spatial du Ring autour de Bruxelles (RO) - partie Nord ».

Le but de la consultation publique est à nouveau d'améliorer la qualité du PESR final: en fournissant un état des choses et en expliquant quelles alternatives et variantes sont étudiées, une tentative est faite pour recueillir des contributions qui peuvent être utilisées dans la suite en vue de l'alternative préférée. Tous les conseils et commentaires de la consultation publique seront intégrés dans une note d'orientation 3 qui sera publiée sur le site Internet du Département Environnement et Werken aan de Ring

La note d'orientation 2 et la note processuelle 3 seront annoncées, d'une part, via les canaux légaux obligatoires, à savoir par affichage dans chaque commune concernée, par un avis publié au Moniteur belge, par un avis dans au moins trois quotidiens distribués en Région flamande et par un avis publié sur le site Internet du Département l'Environnement. Cette annonce contient les informations suivantes :

- L'autorité compétente, à savoir le Gouvernement flamand ;
- L'objet de la consultation ;
- Les communes concernées ;
- Le lieu où la note d'orientation 2 et la note processuelle 3 peuvent être consultées ;
- Les dates de début et de clôture de la consultation sur la note d'orientation 2 ;
- Le lieu, la date et l'heure des séances de participation ;
- La manière dont la population peut faire connaître ses réactions ainsi que l'adresse à laquelle elle peut le faire, et la mention selon laquelle les réactions peuvent également être adressées contre accusé de réception à la maison communale des communes concernées.

Outre les canaux officiels - légalement requis - (décrits ci-dessus), la consultation publique et les séances de participation y associées (voir ci-dessous) seront également diffusées par d'autres canaux.

Séances de participation digitales

Dans le cadre de la consultation publique, 4 séances de participation digitales seront organisés en 2021:

- 31 mai: session plénière à travers les différentes zones

- 1er juin: zone Wemmel
- 3 juin: zone Vilvorde
- 4 juin: zone Zaventem

4.3.2.9. Demande d'avis

Lors de la consultation publique susmentionnée, les municipalités, les provinces et d'autres organismes compétents sont sollicités pour avis. En vertu d'un décret, il s'agit du Conseil consultatif stratégique, du Conseil flamand de l'environnement et de la nature, des provinces concernées, du CBE des communes concernées, de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Conformément à l'arrêté d'exécution, un grand nombre d'organes consultatifs sont encore consultés. Cette demande d'avis se déroulera au cours de la même période que la consultation publique, à savoir du 25 mai jusqu'au 23 juillet 2021. La liste complète des conseillers est jointe à l'annexe 5.

4.3.3. Calendrier

Le 28/06/2019, l'équipe de planification a approuvé la note d'orientation et la deuxième version de la note processuelle, avec toutes leurs annexes.

Le 02/04/2021, l'équipe de planification a approuvé la note d'orientation 2, y compris les annexes.

Le cycle 2 démarre avec la note d'orientation 2 et la participation de la consultation publique. Le même ensemble d'études sera réalisé que dans le cycle 1, cette fois sur les alternatives et variantes optimisées de la cycle 2.

L'objectif est de terminer l'étude du cycle 2 d'ici la fin de 2021, afin que la phase de planification puisse commencer début 2022.

4.3.4. Documents

Les documents suivants sont/seront mis à disposition au cours de cette phase :

- Note d'orientation et annexes ;
- Deuxième version de la note processuelle et ses annexes ;
- Note d'orientation 2 et annexes (avec les résultats des études menées jusqu'à présent (résultats de l'étude d'impact environnemental, ACAS, RSS, etc.),
- Note processuelle 3 et ses annexes .

4.4. Projet de la phase de planification

4.4.1. Objectif – recherche

L'objectif de la phase de planification est d'élaborer une proposition de plan d'exécution spatial régional soutenue au niveau du contenu. Le projet de phase de planification se termine lors de la réunion plénière ou par une demande d'avis écrite. Une réunion plénière avec les organes consultatifs est prévue pour le PESR.

Quand la note d'orientation sera terminée, le développement du plan sera poursuivi, à l'instar des analyses d'impact et de toute autre étude jugée pertinente. Les alternatives seront examinées du point de vue de leurs effets spatiaux et autres et des objectifs du plan. Si nécessaire, certaines alternatives peuvent être abandonnées sur la base des évaluations ou de nouvelles variantes

peuvent être ajoutées. Au cours de ce processus itératif, l'équipe de planification peut modifier la note d'orientation et la note processuelle. Les nouvelles versions de ces notes sont accessibles au public. L'objectif final du projet de la phase de planification est d'élaborer une proposition de (d'avant-) projet de PESR soutenue au niveau du contenu.

Le projet de phase de planification se termine lors de la réunion plénière et/ou par une demande d'avis écrite. Une réunion plénière avec les organes consultatifs sera organisée sur l'avant-projet de PESR.

Cette réunion a pour objet de discuter avec les organes consultatifs sur l'avant-projet comprenant les résultats des analyses d'impact réalisées.

Au besoin, l'équipe de planification peut apporter des modifications à la note d'orientation au cours de cette phase (voir supra, point 4.3.1.).

4.4.2. Concertation et participation informelle

Les moments de concertation et de participation informelle seront organisés de la même manière que ceux visés ci-dessus.

4.4.3. Calendrier indicatif

Le calendrier sera complété au cours du projet de la phase de planification.

4.4.4. Documents

Les documents suivants seront mis à disposition durant cette phase :

- L'avant-projet de PESR ;
- Les résultats de la recherche menée (évaluation environnementale, ACAS, RSS...);
- La version adaptée de la note processuelle.

4.5. Phase de planification

4.5.1. Objectif – recherche

Le projet de plan et l'évaluation d'incidences seront élaborés au cours de cette phase. Cette phase se termine par la fixation provisoire du plan et l'enquête publique.

Le projet de PESR est finalisé par l'équipe de planification sur la base des résultats du processus de planification mené jusque-là : les projets d'analyses d'impact, les avis des organes consultatifs et/ou les résultats de la ou des sessions plénières. Le projet de PESR et le projet d'analyses d'impact (projet d'évaluation environnementale, projet de RSS, ...) seront soumis au Gouvernement flamand pour adoption provisoire du projet de PESR.

Ce projet provisoire de PESR et le projet d'analyse d'impact qui l'accompagne font ensuite l'objet d'une enquête publique.

4.5.2. Concertation et participation

Les moments de concertation et de participation informelle seront organisés de la même manière que ceux visés ci-dessus.

Outre les moments de consultation et de participation informelle susmentionnés, un second moment de participation formelle, à savoir l'enquête publique, sera organisé. Le but de l'enquête publique est de donner au public concerné l'occasion d'exprimer son point de vue sur le présent projet de PESR et sur les analyses d'impact qui l'accompagnent. L'enquête publique dure 60 jours. Cette enquête publique sera annoncée au Moniteur belge au moins 30 jours à compter de la date de l'adoption provisoire. L'enquête publique démarre au plus tard le trentième jour suivant la date à laquelle son avis a été publié au Moniteur belge (délai de rigueur). Les résultats de l'enquête publique seront traités par l'équipe de planification. L'équipe de planification devra évaluer la nécessité de modifier tant le PESR que les analyses d'impact réalisées sur la base des résultats de l'enquête publique. Les résultats et les modifications qui en résulteront seront inclus dans le préambule de l'arrêté relatif au PESR tel qu'adopté définitivement.

4.5.3. Calendrier indicatif

Le calendrier sera complété au cours de la phase de planification.

4.5.4. Documents

Les documents suivants seront mis à disposition durant cette phase :

- Le projet de PESR ;
- Les résultats de la recherche menée (évaluation environnementale, ACAS, RSS...) ;
- La version adaptée de la note processuelle.

4.6. Phase d'approbation

4.6.1. Objectif – recherche

Durant la phase finale, les résultats de l'enquête publique seront traités et le plan définitif sera rédigé. Le Gouvernement flamand approuve alors définitivement le plan.

L'équipe RIE et l'équipe Sécurité externe évalueront la qualité de l'évaluation environnementale et du rapport de sécurité spatiale avant l'adoption définitive du PESR.

4.6.2. Calendrier indicatif

Le calendrier sera complété au cours de la phase d'approbation.

4.6.3. Documents

Les documents suivants seront mis à disposition durant cette phase :

- Le PESR ;
- Les résultats de la recherche menée (évaluation environnementale, ACAS, RSS...) ;
- La version adaptée de la note processuelle.

5 Annexes

Les annexes suivantes sont jointes à la note processuelle 3:

Annexe 1. Publications consultation publique Note de démarrage

Annexe 2. Liste des organes consultatifs Note de démarrage

Annexe 3. Rapports équipe de planification

**Annexe 4. Rapport sur la participation et le traitement des réactions de participation du public
Note de démarrage**

Annexe 5. Liste des organes consultatifs Note d'orientation 2